



MINISTÈRE  
DE L'EUROPE ET DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales



### Rapport de stage de Thomas LANVIN (03/01/2022 – 31/05/2022)

## Table des matières

Avant-propos .....	3
Introduction .....	4
Les partenaires de la DAECT .....	6
Cités Unies France .....	6
Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) .....	7
Agence française de développement .....	8
Les Conseillers diplomatiques auprès des préfets de région (CDPR) .....	8
Les Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) .....	9
La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales .....	12
Organisation du service .....	12
Missions de la DAECT .....	13
Les Appels à projets géographiques .....	15
Les appels à projets thématiques .....	18
L'appel à projets généraliste triennal .....	19
Le programme EXPE-CT .....	19
L'appel à projets Clés en mains .....	19
Mon intégration au service : .....	20
L'apprentissage de la hiérarchie .....	21
États d'esprit au MEAE .....	21
La coopération décentralisée avec les pays d'Europe centrale et orientale, spécificités .....	23
L'année franco-russe de la coopération décentralisée .....	23
La coopération décentralisée franco-ukrainienne et la relance des coopérations décentralisées avec les pays d'Europe centrale et orientale .....	24
Présentation des projets Clés en main Ukraine .....	28
Conclusion : .....	35
Annexes .....	36

Note au ministre .....	36
Annexes jointes à la note au ministre.....	6
Annexe 1 à la note au ministre : Réactions des associations faitières françaises face à la crise en Ukraine. ....	6
Annexe 2 à la note au ministre : État des lieux de la coopération décentralisée française en Europe centrale et orientale.....	10
Annexe 3 à la note au ministre : Présentation du FACECO visant à l'aide humanitaire en Ukraine.....	13
Liste des collectivités françaises labellisées EXPE-CT .....	14
Fiche projet .....	17
Bibliographie - Sitographie.....	19

## Avant-propos

Le présent rapport de stage est l'occasion pour moi de dresser un panorama de la coopération décentralisée française, peut-être l'une des formes de coopérations internationales du local au local la plus définie et la plus singulière au monde par son histoire et son fonctionnement. Il y a peu de pays à donner autant de compétences et d'initiatives aux collectivités territoriales dans leurs relations à l'international que la France. J'ai vu plein de collectivités françaises mettre en œuvre de très beaux projets à l'international, en collaboration avec les autorités locales des pays partenaires, et je suis très heureux du stage que j'ai effectué à la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cela m'a permis de mieux appréhender une facette de la diplomatie française qui est injustement trop ignorée et qui permet pourtant de belles réalisations et de structurer des liens entre collectivités, habitants et acteurs locaux de deux pays. La coopération décentralisée, ce volet « développement » de la diplomatie française, me semble trop invisible alors qu'il occupe la majeure partie du temps des services de relations internationales des collectivités territoriales, couplé à la gestion des fonds européens. Je tiens à remercier Monsieur Xavier d'Argoeuves pour m'avoir sélectionné pour ce stage et pour les responsabilités qu'il m'a confié. Je tiens également à remercier mes parents qui m'ont beaucoup soutenu.

Pour l'écriture de ce rapport de stage, il a fallu faire des choix. Le principal critère sélectif reste mon expérience à la DAECT et les sujets traités. Je me suis principalement occupé de l'Europe centrale et orientale en général (Russie, Ukraine, et un peu de l'Arménie) et de la coopération décentralisée franco-québécoise. Je me suis également occupé de la première lecture et analyse des projets déposés par les collectivités territoriales dans le cadre des appels à projets du MEAE. J'ai également eu à évaluer l'action des RRMA (Réseaux régionaux multi-acteurs). Contrairement à ce à quoi je m'attendais en début de stage, je n'ai finalement pas eu à m'occuper beaucoup de la zone Afrique ce qui aurait été l'occasion pour moi d'enrichir ma connaissance d'autres zones régionales que la zone étudiée durant mon master à Nanterre. Voilà pourquoi il sera peu fait mention d'autres zones concernées par la coopération décentralisée, y compris les plus importantes comme au Sahel ou en Méditerranée.

Je profite aussi de ce rapport pour rendre compte de mon vécu au MEAE et mes impressions. Je n'ai évidemment pas connu tous les services mais je pense que mes expériences à la DAECT sont révélatrices du climat au sein des services « en centrale », et sont donc différentes d'une expérience en ambassade. Cela m'a permis, je pense, une meilleure compréhension de ce ministère, de son

fonctionnement comme de son rôle. Dans cette logique, je tiens à préciser que ces analyses-ci sont personnelles et j'invite à ne pas diffuser ce rapport de stage sans mon consentement et celui de la DAECT.

## Introduction

Naissant après la seconde guerre mondiale et sur le terreau de la guerre froide, le phénomène des jumelages a considérablement pris en France. Débutant sur le besoin de promouvoir les valeurs de paix, les collectivités françaises se sont jumelées en masse avec des collectivités allemandes, faisant de l'Allemagne le premier pays représenté parmi les jumelages français. L'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) recense aujourd'hui 2226 jumelages franco-allemands. Le choix des jumelages s'est souvent fait autour « [d']affinités électives » [Goethe] selon des correspondances et points communs entre collectivités : ville portuaire (Nice – Sébastopol), histoire royale ou impériale (Versailles – Nara, Japon), prédominance de l'agriculture et de la ruralité (Département des Hauts-de-Seine – Région du Tavouch, Arménie), forte diaspora et liens historiques (Lyon – Erevan). L'on pourrait trouver comme ceci des correspondances très diverses, économiques, politiques ou purement circonstancielle qui sont à l'origine de jumelages français. Chaque jumelage a son histoire, souvent curieuse ou inconnue du grand public. Cependant les jumelages sont vite tombés dans le travers de la célébration culturelle des liens entre les deux collectivités, ce qu'une chargée de mission de mon service au MEAE résumait comme le « *fanfaronnette*, *trompettes et majorettes* » digne d'une fête de village mais sans réel intérêt. D'où le besoin d'aller plus loin dans les relations et de coopérer via des actions bien plus diverses que seulement culturelles. D'ailleurs, pour revenir aux jumelages franco-allemands, force est de constater qu'ils ne sont en rien représentatifs d'éléments concrets d'actions utiles mais surtout non représentatifs de la coopération décentralisée française en général ; cette dernière se concentrant dans les pays proches de la France et de la Francophonie, principalement en Afrique et en Méditerranée et avec des pays ayant un différentiel de développement, excepté pour le Québec au Canada.

Passée d'une « zone de non-droit » avec une multitude de jumelages et d'actions internationales jusqu'aux années 1980, la coopération décentralisée telle qu'on l'appelle aujourd'hui s'est au fur et à mesure dotée d'un cadre juridique et de la reconnaissance de l'État. La diplomatie française a pris conscience, avec la circulaire du Premier ministre du 26 mai 1983 signée par Pierre Mauroy, que la coopération décentralisée française formait « une diplomatie démultipliée » utile pour « contribuer à démultiplier et à diversifier l'action de la France dans le monde ». C'est également cette circulaire qui crée la Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales, devenue DAECT, avec pour

mission de veiller à ce que les relations internationales des collectivités territoriales soient conformes à la Constitution – en attendant que soit comblé le vide juridique qui entoure ces spécificités de la diplomatie française – et ne soient pas « défavora[bles à] la politique étrangère de la France ». Ce besoin de conformité avec la diplomatie française est définitivement inscrit dans la loi d'orientation n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 et pose le « caractère volontaire » de ces coopérations, dans le principe de libre administration des collectivités territoriales<sup>1</sup>. Comme son nom l'indique, la DAECT s'occupe de l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT), un champ plus large que la seule coopération décentralisée. Sont regroupées sous le terme AECT « l'ensemble des actions entreprises ou soutenues par les collectivités territoriales et leurs groupements » à l'international. Le terme de coopération décentralisée est plus restrictif mais reste le champ de l'AECT qui occupe le plus la DAECT puisqu'il s'agit majoritairement de projets co-financés par le MEAE via la DAECT. Les jumelages restent aussi un champ de l'AECT mais sont davantage de l'ordre du symbolique ou de l'échange de cordialités entre collectivités mais restent la partie visible aux habitants des relations internationales de leur collectivité. A part dans certains conseils régionaux ou certaines collectivités sur des pays ou des actions précises, j'ai rarement vu des collectivités territoriales françaises communiquer sur leurs projets de coopération décentralisée. La communication de ces projets – décidés par des élus de collectivités territoriales et gérés par des techniciens de la fonction publique territoriale – passe souvent mal auprès de l'opinion publique et est souvent difficile à justifier. La plupart des sites internet de collectivités ne détaillent pas leurs actions, n'actualisent pas leurs informations et n'évoquent que leurs jumelages ou la destination de leurs actions de coopération décentralisée sans en préciser le contenu. Le présent rapport ne fera pas la carte de tout ce que font les collectivités françaises à l'international mais posera les principaux cadres juridiques de l'action extérieure des collectivités territoriales, les principaux partenaires de la DAECT, une présentation détaillée de la DAECT, de ses actions, de la vie du service et celle du MEAE telle que je l'ai perçue, et les travaux que j'y ai réalisés. Ensuite, il s'agira de dresser un historique et un état de la coopération décentralisée dans la zone d'étude concernée par mon Master Études russes et post-soviétiques à l'Université Paris X Nanterre et sur laquelle j'ai eu l'opportunité de travailler. Enfin, l'occasion sera donnée d'ouvrir la réflexion sur des questions relatives à la coopération décentralisée qui m'ont été posées ou qui suscitent le scepticisme de certains courants d'opinion français.

---

<sup>1</sup>Guide juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales, Pierre Pougnaud, La Documentation française, 2019

## Les partenaires de la DAECT

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) travaille avec de nombreux partenaires qui font eux aussi vivre la coopération décentralisée française. La coopération décentralisée française a pour caractéristique principale de vivre à cheval sur plusieurs réseaux et même plus généralement « en réseau » ; d'où l'existence de nombreux réseaux de coopération décentralisée. L'avantage d'avoir de nombreux réseaux est qu'ils sont parfois très spécifiques et peuvent être mobilisés sur des thèmes ou dossiers qui font l'objet de leur travail principal.

Ces réseaux, regroupant des collectivités territoriales – parfois seulement des techniciens (ARRICOD, dont nous ne mentionnerons que le nom), souvent des élus et techniciens – sont aussi appelés « associations faitières ». Etrangement, chacune d'elles semble vouloir se revendiquer tête de proue de la coopération décentralisée ou vraie porte-parole des collectivités françaises. J'ai pu plusieurs fois observer ce qu'on appellerait des « querelles de chapelle ». La plupart sont financées par la DAECT et l'AFD, en plus des adhésions versées par les collectivités. Les prochaines lignes ont vocation à dresser l'inventaire des principaux réseaux de collectivités œuvrant à l'international et ce qui différencie chaque réseau des autres.

### Cités Unies France

Créée en 1975, Cités Unies France (CUF) fédère des collectivités de toutes tailles, des plus petites aux plus grandes, s'engageant à l'international ou souhaitant de le faire. Cette association de collectivités territoriales a été successivement présidée par Bernard Stasi, Charles Josselin, Michel Delebarre, Roland Ries et maintenant par François Rebsamen, le maire de Dijon et président de Dijon Métropole. La convention passée avec le MEAE donne à Cités Unies France pour mission d'animer et de coordonner le réseau des collectivités engagées à l'international, ce qui fait un tout d'environ 4700 collectivités parties prenantes de plus de 10 000 projets dans 138 pays. L'action principale de Cités Unies France se structure par des « groupes-pays » et des « groupes thématiques ». Il y a 22 groupes-pays se concentrant sur les pays qui polarisent le plus les actions internationales des collectivités françaises : Arménie, Russie, Algérie, Israël, Liban, Maroc, Tunisie, Palestine, Argentine, Etats-Unis, Haïti, Mexique, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Chine, Japon, Corée du Sud, Vietnam. Ces groupes-pays sont dynamisés par une présidence politique, un élu de collectivité territoriale, généralement d'une ville ou d'un département mais toujours d'une collectivité ayant des projets forts avec le pays qui fait l'objet d'un groupe-pays. Je travaille aujourd'hui à Cités Unies France en tant que chargé de mission Arménie et Méditerranée (Liban, Maroc, Algérie et Tunisie). J'ai pu constater que la présidence politique pouvait avoir un effet

dynamisant et permettre de doter l'action de Cités Unies France d'un certain poids et avec une certaine légitimité. J'ai la chance d'avoir un président de groupe-pays Tunisie, Adda Bekkouche, adjoint au maire de Colombes, qui connaît bien les relations franco-tunisiennes pour avoir été professeur de relations internationales spécialiste du Maghreb. Il a une réelle volonté d'appuyer la Tunisie dans son processus de décentralisation, seul garant d'une séparation des pouvoirs efficace et de la démocratie tunisienne récente face au retour à la dictature qui menace le pays. J'ai également à ma charge le groupe-pays Maroc, présidé par François Bonneau, président de la Région Centre-Val-de-Loire qui a une coopération forte avec le Maroc et souhaite s'investir personnellement dans ce groupe-pays malgré un emploi du temps très chargé. Les groupes-pays sont animés tous les deux ans environ par les assises de la coopération décentralisée liant la France au pays partenaire. Organisée une fois sur deux dans les deux pays, elles réunissent des élus français et des élus du pays partenaire et sont l'occasion de se pencher sur les spécificités de la coopération entre les deux pays, des besoins des partenaires et peuvent structurer de nouvelles approches ou de nouveaux partenariats ou encore de faire passer des messages politiques au gouvernement partenaire, des ministres étrangers se rendant à ces assises également. Ces groupes-pays permettent aussi, entre membres du groupe, de partager leurs expériences et de capitaliser sur celles-ci.

Pour considérer d'autres entrées, Cités Unies France fédère, dans un fonctionnement similaire, des collectivités dans des groupes thématiques : Jeunesse, ODD (Objectifs de Développement durable), Crises et Réhabilitations, Climat.

Chaque année, Cités Unies France organise un rendez-vous très prisé par les acteurs de la coopération décentralisée, les Rencontres de l'Action internationale des collectivités territoriales (RAICT) qui sont très demandées par les collectivités françaises, leurs élus et par les délégations étrangères, principalement africaines, et par les ambassades étrangères sur Paris. L'occasion est plusieurs fois saisie pour que les présidents de groupes-pays ou de groupes thématiques interpellent le gouvernement français ou des partenaires de gouvernements étrangers sur les spécificités de l'action internationale des collectivités, les besoins et les contraintes constatées, le besoin de changer la législation ou de faire le plaidoyer de l'importance de ces coopérations pour des pays fermés ; je pense à l'Algérie sur ce dernier point vis-à-vis de la coopération décentralisée française.

Dans la même logique, d'autres associations faitières pourraient faire l'objet d'une courte présentation comme Régions de France ou Départements de France. Le lecteur pourra en retrouver une synthèse en annexe.

## Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

Très peu évoqué pendant mon stage à la DAECT, CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis) est un partenaire proche de Cités Unies France puisque c'est CUF elle-même qui a milité plusieurs années pour la création d'une tête de réseau fédérant les réseaux nationaux de collectivités et d'autorités locales. CUF est donc membre de ce réseau tout comme chaque adhérent de CUF *ipso facto*. CGLU, véritable « Nations Unies des pouvoirs locaux », basée à Barcelone, sert à porter la voix des autorités locales à l'international, à promouvoir leur autonomie sur les affaires sur lesquelles elles devraient pouvoir directement intervenir et encourager la coopération entre autorités locales. CGLU regroupe de très gros réseaux régionaux d'autorités locales (Europe, Afrique, Amérique latine, Asie, etc). Si Cités Unies France a longtemps défendu l'utilité de sa création c'est sans doute aussi pour la capacité de plaidoyer de cette organisation. Cependant, il faut bien constater qu'à part dans les réseaux de collectivités territoriales œuvrant à l'international et dans les instances à l'écoute des autorités locales, CGLU a peu de visibilité chez le grand public, tout autant que les autres réseaux dont il est question ici.

## Agence française de développement

S'il faut bien parler de l'Agence française de développement (AFD) ici, ce n'est pas au titre d'un réseau de collectivités territoriale comme ci-dessus, mais plutôt parce qu'elle a un rôle similaire à celui de Cités Unies France ou de la DAECT. Se décrivant comme une « plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable », l'AFD fonctionne comme une banque qui donne à des projets d'envergure et assez lourds financièrement. Ces projets s'inscrivent dans une logique de développement et les fonds versés varient selon le degré de développement des pays concernés pas les projets. Leur programme « Ficol » pour « financement des collectivités territoriales » est reconnue comme le graal dans le monde de l'action internationale des collectivités territoriales car preuve de la mise en œuvre d'un projet d'une importance attestée. L'AFD évalue, comme Cités Unies France et les autres associations faîtières, les projets déposés par les CTF à la DAECT dans le cadre de ses appels à projets, dont il sera question plus bas. L'AFD a une équipe spécialisée dans les questions de coopérations décentralisées mais ce n'est pas le cœur de ses actions. Elle dispose de plusieurs antennes qui surveillent d'autres investissements faits par l'AFD à l'étranger et sur d'autres programmes. Durant mon stage, j'ai malheureusement peu eu à travailler avec l'AFD même si des membres de l'AFD sont régulièrement présents dans les activités de la DAECT.

## Les Conseillers diplomatiques auprès des préfets de région (CDPR)

Conseillers diplomatiques auprès des préfets de région, les CDPR sont souvent des diplomates en fin de carrière qui promeuvent la coopération décentralisée dans leur région de rattachement et établissent des liens avec les acteurs locaux pour les inciter à mettre en place des actions internationales. Ils peuvent aussi être mobilisés par les préfets de région pour la tenue d'évènements diplomatiques, pour assister à des évènements internationaux dans leur région d'attache ou pour être consultés sur l'actualité internationale ou la réaction des collectivités territoriales françaises (CTF) à celle-ci. S'il est question des CDPR ici, c'est que la DAECT est régulièrement amenée à les solliciter ou à recevoir des sollicitations. Les CDPR sont régulièrement consultés par la DAECT sur des sujets politiques, régionaux ou liés à la préfecture de région vis-à-vis d'évènements internationaux ou des agissements ou actualités des CTF sous le regard des préfets.

Dans les faits, beaucoup des CDPR sont peu actifs – ou du moins leur action est peu visible depuis la DAECT, service qu'ils ignorent souvent être leur tutelle. A la DAECT, on m'a souvent dit qu'il s'agissait d'un « placard » et d'expérience personnelle, j'ai vu certains CDPR avoir recours à moi pour faire leur travail de recensement des initiatives locales prises pour soutenir l'Ukraine. Certains ne répondent même jamais aux sollicitations d'entretiens qui sont faites par les acteurs locaux (comme par certains RRMA, voir ci-dessous). S'ils ont été auparavant ambassadeurs, être CDPR est pour les plus âgés d'entre eux un moyen de décaler le jour de la retraite et de continuer à se faire appeler ambassadeur, selon ce qu'en disait lui-même un supérieur hiérarchique de la DAECT en off. Heureusement, la plupart sont impliqués même si un certain flou entoure leur profession. Ils restent des relais importants en région et ils peuvent être mobilisés par la DAECT pour ouvrir des carnets d'adresse ou faire les entremetteurs avec les acteurs régionaux de la solidarité internationale ou les acteurs de la coopération décentralisée régionale.

## Les Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)

Il existe des Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA), co-financés par le MEAE, qui permettent une certaine coordination des actions internationales des acteurs régionaux de la solidarité internationale. Il m'a semblé utile d'en parler ici car ce sont, dans les faits, des associations faïtières restreintes à leur région d'implantation mais ouverte également au monde associatif et des entreprises. Il est question des RRMA ici également parce que dans le cadre de mon stage j'ai eu à formuler un avis sur leurs actions et leur situation. Basiquement, ils se répartissent selon le découpage régional actuel, après avoir fusionné en même temps que les régions en 2016. Tous ne sont pas nés au même moment, beaucoup sont nés dans les années 90 à l'initiative de l'État et/ou de la Région. Ils ont tous leur propre histoire. Un RRMA dans les Caraïbes (Guadeloupe) est né en 2020 et la Région Île-de-France est la seule région de métropole à ne pas en avoir malgré plusieurs tentatives.

## Répartition régionale des RRMA :



Sans aller dans les détails, les RRMA sont soutenus par le MEAE dans un financement de structure et de projets. Les RRMA sont chargés de répertorier tous les acteurs de la solidarité internationale, des collectivités territoriales, aux associations en passant par les entreprises. Tous n'y arrivent pas comme ils souhaiteraient, rattrapés par un manque de personnel, de moyens ou des projets chronophages mais plus essentiels. Ils relaient aux acteurs régionaux les opportunités de financement, l'actualité régionale au prisme de l'action internationale des acteurs régionaux, l'actualité internationale et animent la vie internationale de la région. Certains RRMA proposent un accompagnement individuel des porteurs de projets internationaux ou des cycles de formations. Chaque RRMA a son école et son mode de fonctionnement. Les cas évoqués ci-dessus montrent leurs différences et surtout les plus cas qui font le plus référence aux RRMA dans leurs stratégies d'actions.

GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement) est un cas particulier. C'est le seul RRMA à avoir une dynamique de projet très importante. Ce RRMA a des antennes dans les principaux pays concernés par la coopération décentralisée française (Bénin, Cambodge, Cameroun, Congo, Madagascar, Maroc, Ouganda, Sénégal, Togo) et met en place les projets de coopération décentralisée des CTF de la région Grand Est, qui utilisent ce RRMA comme un opérateur sur place par sa connaissance du terrain, des acteurs et son expérience en gestion de projet. Cela au désavantage du RRMA qui se retrouve avec des CTF dépendantes et déléguant tout au RRMA alors que l'idéal serait que les CTF sachent gérer seules ce type de projets et d'apport d'expertise. La gestion du projet n'est pas non plus toujours communiquée à la CTF officiellement porteuse du projet, même si GESCOD est un acteur bénéficiant de la confiance du MEAE et n'est en rien opaque avec le MEAE ou les CTF. L'importance de ce RRMA par rapport aux autres est à noter. Il emploie 23 personnes en Grand Est, ce qui est déjà bien davantage que n'importe quel autre RRMA et il emploie 47 à l'international dont 1 personne au Cambodge, 5 au Sénégal, 5 au Togo, 3 au Maroc, 6 au Cameroun, 5 au Bénin et 15 à Madagascar, ce qui est révélateur de son action, de l'intérêt que représente l'Afrique mais aussi Madagascar pour les acteurs en région Grand Est mais qui est aussi inédit pour un RRMA, la plupart n'ayant pas de salariés à l'international. La plupart des RRMA préfèrent animer la vie internationale de la Région mais pas s'étendre à l'international.

Beaucoup de RRMA ne veulent pas cette logique de projets chère à GESCOD et sont bien moins dotés en personnel que ce RRMA, GESCOD est même une exception. La plupart compte entre 3 à pas plus d'une dizaine d'employés. Certains sont d'ailleurs perçus avec peu d'estime par la DAECT, comme Horizons solidaires, le RRMA de la région Normandie, qui semble peu actif, fonctionnant avec 3 salariés, ce qui n'est pas problématique, mais ne remplissant pas spécifiquement sa mission vis-à-vis des CTF. D'autres naissent à peine, comme Karib Horizon, qui s'implante dans un contexte régional particulier et va sans doute avoir du mal à fédérer les départements d'outre-mer alentours.

Tous les RRMA sont des acteurs apolitiques même si la politique en rattrape certains, à l'image de SO Coopération (Nouvelle-Aquitaine) et de Lianes Coopération (Hauts-de-France). So Coopération est présidé par Annick Lapart dont le mari, Gilbert Favreau, est sénateur LR des Deux-Sèvres. Cela a entraîné une discordance dans une région majoritaire affiliée PS et dont les deux « capitales régionales », Bordeaux et Poitiers sont dirigées par des maires écologistes. C'est un RRMA qui bénéficie de peu de soutien des grandes CTF néo-aquitaines, sans doute aussi pour ces raisons politiques. L'action de ce RRMA est donc malheureusement peu soutenue par les CTF régionales les plus importantes ce qui discrédite ses actions. Autre exemple mais cas différent avec Lianes Coopération, dans la Région Hauts-de-France qui le seul RRMA à s'afficher ouvertement politiquement en marquant frontalement son opposition au Rassemblement national dans sa mission

de solidarité internationale sachant que le statut juridique des RRMA est marqué par un apolitisme ferme.

Chaque RRMA, dans leur mission d'animation territoriales, travaillent en modules ou programme, comme ce que fait Cités Unies France avec ses groupes-pays et certains de ces RRMA se sont mobilisés cette année sur les appels à projets de la DAECT, ce qui est une première concernant l'importance de cette mobilisation et les modalités dans laquelle elle s'est faite. Il en sera question plus bas, des appels à projets comme du projet déposé par trois RRMA sur un même projet de promotion de la paix en Europe centrale et pays frontaliers de l'Ukraine.

## La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales

### Organisation du service

Le service est piloté par Monsieur l'Ambassadeur délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul Guihaumé, secondé par son adjoint Monsieur Xavier d'Argœuves. Chaque service du MEAE a son chef de service et son adjoint qui le remplace en période d'indisponibilité (déplacement professionnel, vacances) et pilote le service et ses chargés de mission. Une secrétaire, Leila Mbock II gère l'agenda de Monsieur Guihaumé et Monsieur d'Argœuves en plus d'autres missions de gestion administrative du service et gestion du secrétariat. Une gestionnaire du budget, Ariane Desaedeleer, diplomate de catégorie B, s'occupe des questions financières et budgétaires du service. Vient ensuite une équipe de chargés de mission travaillant respectivement sur une ou plusieurs zones géographiques issues d'un découpage arbitraire du monde et de la France. Claude Girard, diplomate de carrière, s'occupe des questions de coopération décentralisée en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, la zone où les coopérations décentralisées françaises sont les plus nombreuses. Il s'occupe aussi de la région Bretagne et supervise les questions relatives aux Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) dont nous parlerons ci-dessous. Anne-Marie Reingold, contractuelle en CDI proche de la retraite, s'occupe des questions de coopération décentralisée en Méditerranée et au Moyen-Orient et gère les questions de coopération décentralisée en région Sud PACA. Ariane Desaedeleer gère la zone Amérique centrale et latine et les Pays de la Loire. Martin Chollet, ancien stagiaire, contractualisé puis maintenant titulaire de catégorie B, s'occupe des Balkans occidentaux, de la zone Océan Indien, du reste de l'Afrique (Afrique orientale et du Sud) et de la zone Caraïbe en plus des régions d'Outre-mer et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Morgane Millon,

issue de la fonction publique territoriale, s'occupe de la coopération décentralisée dans la zone Asie, de l'Île-de-France et du Centre-Val de Loire au niveau des coopérations décentralisées. Hélène Hampartzoumian, détachée du Ministère de l'Agriculture, s'occupe du Royaume-Uni, de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine et des questions climatiques et numériques. Bénédicte Cartelier, ancienne sous-préfète et détachée du Ministère de l'Intérieur, s'occupe des pays de l'Union européenne et des associations européennes de collectivités territoriales en plus des régions Grand Est et Hauts-de-France. Natacha Parée, énarque détachée du Ministère de l'Intérieur, vient de prendre ses fonctions et gère la zone Europe orientale et Asie Centrale (Caucase, Moldavie, Russie, Ukraine) en plus des régions Bourgogne Franche-Comté et Normandie. Le service est donc assez interministériel et réunit une équipe diversifiée. D'autres services interministériels du MEAE fonctionnent moins bien du fait de leur caractère interministériel, notamment la Direction de la Coopération de sécurité et de défense (DCSD), au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment du 57 bouvelard des Invalides où se trouve la DAECT, car le caractère militaire et le détachement de hauts-gradés du Ministère des Armées créent des relations d'autorité et d'obéissance injustifiées au MEAE où l'esprit est davantage à l'esprit d'équipe et à l'entraide. A part un manque de communication, la DAECT est un service qui fonctionne bien et où il est agréable de travailler.

## Missions de la DAECT

L'objectif de la DAECT est de promouvoir la coopération décentralisée, d'accroître le nombre de coopérations décentralisées et leur qualité, d'encourager le déploiement d'une logique multi-acteurs dans les projets de coopération. C'est un objectif qu'elle partage avec beaucoup d'autres acteurs dont les services d'action culturelle des Ambassades de France, Cités Unies France et l'AFD. La DAECT finance de nombreux projets de coopération décentralisée à travers le monde. « Le cofinancement accordé par la DAECT peut aller jusqu'à 50% pour les partenariats avec les pays éligibles à l'Aide Publique au Développement (APD) ; 70% pour les 19 pays éligibles à l'APD et désignés comme prioritaires par le CICID<sup>2</sup> ; 30% pour les pays non éligibles à l'APD.<sup>3</sup> La différence entre la DAECT et l'AFD est que, de ces deux bailleurs, la DAECT finance des projets moins lourds financièrement, plus nombreux et divers alors que l'AFD finance des projets ambitieux, financièrement lourds, et dont les actions sont généralement la poursuite à une échelle plus importante de projets de coopération décentralisée qui s'étaient déjà bien déroulés. Le financement de projets par la DAECT est aussi un

---

<sup>2</sup>« Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) est un organe gouvernemental français, présidé par le Premier ministre, ayant pour fonction de définir la politique française d'aide au développement. » (<https://www.vie-publique.fr/fiches/274924-quest-ce-que-le-cicid> )

<sup>3</sup><https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/financer-mes-projets-de-cooperation-decentralisee/>

moyen très utile pour elle de savoir quelles sont les coopérations en cours et pouvoir agir sur elles en cas de force majeure. L'exemple le plus récent et le plus pertinent est l'Année franco-russe de la coopération décentralisée (2021), où la DAECT avait lancé, l'année dernière, un appel à projet spécifiquement pour animer cette année en France et en Russie. Certains projets ont pris du retard à cause de la crise sanitaire et attendaient 2022 pour se réaliser, jusqu'à ce que la guerre en Ukraine conduise le MEAE à geler toutes actions. Le rôle de la DAECT est donc de s'assurer que les coopérations décentralisées et autres actions internationales des collectivités ne soient pas en contradiction avec la politique étrangère française. Le rôle de la DAECT est aussi de veiller à la « bonne santé » des acteurs de la coopération décentralisée qu'elle finance, en particulier les associations faïtières comme Cités Unies France, qui ne sont généralement que subventionnée par la DAECT et l'AFD. Chaque année, la DAECT ouvre divers appels à projets ou mobilise certains programmes de financement spécifiques pour faire vivre la coopération décentralisée françaises et encourager les collectivités françaises dans leurs actions à l'international. Les lignes ci-dessous en feront le détail.

Chaque appel à projets du MEAE, gérés ici par la DAECT, propose à l'internaute de consulter le règlement de l'appel à projet pour s'assurer des conditions d'éligibilité. Tous les projets déposés dans le cadre des appels à projets du MEAE doivent être portés au minimum par une collectivité territoriale française et par une collectivité territoriale du pays partenaire, même si elles peuvent déléguer la mise en œuvre des actions à un opérateur (ONG par exemple), présent dans le pays partenaire. La seule exception est donnée à l'appel à projet Clés en main, dont il sera question ci-dessous, en plus des détails de chaque appel à projet. La description des appels à projets ci-dessous pourra être assez courte, l'appellation de l'appel à projets parlant d'elle-même. Pour tous ces appels à projets, les financements accordés par la DAECT ne peuvent pas financer du matériel comme l'envoi de matériel ou la construction « pure et dure » de structures. Autre précision, les projets déposés par les CTF ne peuvent pas être éligibles s'ils ne sont pas déposés dans le cadre de l'appel à projet qui correspond au projet déposé. Par exemple, un projet sur la Jeunesse et la formation professionnelle des jeunes au Maroc ne peut pas être déposé dans le cadre de l'appel à projets Jeunesse car il existe un appel à projet spécifique dédié au Maroc. Un appel à projets géographique peut donc recouper plusieurs thématiques. Un appel à projets thématique regroupe des projets spécifiquement dédiés à cette thématique et qui se mettront en œuvre sur des pays ne faisant pas l'objet d'un appel à projets géographique. L'appel à projets généraliste vise à combler toutes les zones d'ombre des deux autres types d'appels à projets, c'est-à-dire à rassembler les projets qui ne trouvent pas leur place dans un appel à projets géographique ou thématique.

## Les Appels à projets géographiques

Les appels à projets de la DAECT sont globalement découpés en deux catégories, les appels à projets géographiques et les appels à projets thématiques. Les appels à projets géographiques accordent beaucoup d'importance aux priorités partagées avec le pays partenaire. Il y a 7 appels à projets géographiques (Maroc, Tunisie, Palestine, Sénégal, Liban, Mexique et Québec). Les appels à projets franco-marocains, franco-québécois et franco-sénégalais sont financés à parité par les Etats concernés, ce qui est à noter. Chaque appel à projet communique sur les priorités identifiées par les deux Etats. Il ne s'agira pas de relever les priorités de chaque appel à projets mais le tableau ci-dessous donnera celle des fonds conjoints.

Priorités identifiées de l'appel à projets franco-marocain pour la coopération décentralisée
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Gouvernance territoriale et régionalisation ;</li><li>2. Services publics locaux – renforcement des capacités et ressources humaines, formation ;</li><li>3. Transformation numérique et digitalisation des services publics aux citoyens ;</li><li>4. Développement durable : sécurité alimentaire et agriculture durable, diffusion des pratiques de lutte contre les dérèglements climatiques et contre les différentes formes de pollution, localisation des ODD ;</li><li>5. Valorisation des espaces publics, du patrimoine historique et des produits du terroir ;</li><li>6. Planification et aménagement du territoire ;</li><li>7. Tourisme durable ;</li><li>8. Développement économique local, insertion professionnelle ;</li><li>9. Jeunesse, sport ;</li><li>10. Renforcement des systèmes de santé et lutte contre les pandémies ;</li><li>11. Démocratie participative / participation citoyenne ;</li><li>12. Communication publique territoriale ;</li><li>13. Mobilités et déplacements urbains ;</li><li>14. Promotion de l'intercommunalité ;</li><li>15. Développement des territoires ruraux.</li></ol>
Priorités identifiées de l'appel à projets franco-sénégalais pour la coopération décentralisée
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Développement économique local, et notamment des activités génératrices de revenus et d'emplois et de l'entrepreneuriat, y compris patrimoine, tourisme et culture ;</li></ol>

2. Appui institutionnel et renforcement de capacités, dont la formation professionnelle, l'innovation numérique et l'action médico-sociale ;
3. Développement durable et changement climatique, sécurité alimentaire et agro-écologie ;
4. Promotion de l'insertion socio-professionnelle des femmes et des jeunes.

Priorités identifiées de l'appel à projets franco-québécois pour la coopération décentralisée (biennium 2021-2022)

1. Gestion ou sortie de crise (COVID-19) et résilience des territoires,
2. Développement économique des territoires et innovation,
3. Lutte contre les changements climatiques, transition énergétique et mobilité durable,
4. Attractivité des territoires et transformation du marché du travail,
5. Rayonnement culturel et langue française

Les priorités identifiées sont spécifiques à chaque pays. Les fonds conjoints sont encore relativement rares, la plupart des appels à projets géographiques étant financés par la France, même si le pays partenaire contribue financièrement, cela reste parfois symbolique (Liban, Palestine). Il faut aussi noter la spécificité québécoise (et les priorités des coopérations envisagées) qui reste le seul pays développé faisant l'objet d'un appel à projets alors qu'il ne vise donc qu'une partie du Canada, le Québec.

Je me permets néanmoins de développer sur le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) car j'y ai beaucoup travaillé. Ce sera l'occasion d'expliquer comment sont gérés les projets une fois qu'ils sont validés et financés par la DAECT. J'en profite pour remercier Xavier d'Argoeuves, qui en avait la charge, et qui m'a confié les responsabilités d'un chargé de mission sur la gestion de cet appel à projets.

Le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) est, comme on l'a dit, un fonds alimenté à parité par le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), le ministère des affaires étrangères du Québec, et le MEAE. Ce fonds co-finance des projets de coopération décentralisée entre la province du Québec et la France. Il n'y a pas de coopération décentralisée française au Canada ailleurs qu'au Québec ou ailleurs que sur la côte Est. Ce fonds est ouvert chaque biennium. Pour cette édition, il concerne les années 2021 et 2022. L'année 2021, touchée par la crise sanitaire et la fermeture des frontières, a contraint plusieurs projets à décaler leurs actions ou à travailler autrement que prévu, en basculant en réunions en distanciel. Cela eut pour conséquence que beaucoup de projets n'avaient pas consommé le budget qui leur avait été accordé la première année. Il se trouve que pour les projets qui sont prévus pour plus d'une année, le MEAE n'accorde la première année que le budget nécessaire aux actions de la première année. La CTF porteuse du projet

doit en dépenser au moins les 3 quarts et en rendre compte dans un CRTF (compte-rendu technique et financier, présenté en annexe) où apparaît clairement les actions prévues et réalisées ainsi que l'emploi de l'enveloppe accordée par le MEAE. C'est la validation du CRTF qui permet l'octroi de l'enveloppe prévue pour l'année suivante. En cas de non-remise du CRTF, les crédits accordés sont suspendus sans effets néfastes si ce n'est celui de n'avoir plus accès aux financements du MEAE. Seulement la crise sanitaire a fait prendre du retard aux projets de la biennie 2021-2022. Beaucoup avaient reporté leurs actions à 2022. Cela fera que de nombreux projets ne seront pas achevés en 2022. La nouvelle biennie 2023-2024 du FFQCD sera peut-être moins sollicitée par les CTF car déjà occupées à finaliser leurs projets de la Biennie 2021-2022, d'autant que, fait exceptionnel, il y a 34 projets de coopération décentralisée. Il faut dire que selon mes sources, la quantité avait été alors privilégiée pour entraîner de plus petites collectivités à avoir des actions de coopération décentralisée avec le Québec. Travailler sur le FFQCD m'a aussi permis de comprendre qu'il s'agissait là de la seule destination d'un pays développé encouragée financièrement par le MEAE. Le MEAE n'encourage pas réellement les CTF à développer des coopérations décentralisées avec les pays de l'Union européenne. J'ai vu très peu de projets de coopération décentralisée avec des pays d'Europe de l'Ouest. En revanche depuis la guerre en Ukraine, de nouveaux projets apparaissent en Europe centrale et orientale, certains auront le soutien financier du MEAE.

La coopération décentralisée franco-québécoise est principalement tournée vers l'entrepreneuriat, la jeunesse, les politiques publiques et la culture. Pour l'entrepreneuriat, plusieurs CTF ont mis en place des échanges entre incubateurs, industriels, entreprises et entrepreneurs français et québécois, à l'exemple de Caen (2021-2022) qui a envoyé des entrepreneurs locaux ou régionaux de la cosmétique au Québec en les aidant à rencontrer sur place des acteurs et de potentiels partenaires dans le domaine des cosmétiques pour structurer des accords ou des conquêtes de marchés. La collectivité québécoise partenaire a envoyé elle-aussi le même type d'acteurs à Caen et en Normandie. Les échanges ont été fructueux même si les entrepreneurs français étaient un peu frustrés de se voir presser par le temps dans leurs rencontres avec les entrepreneurs québécois. La ville de Caen avait néanmoins poussé le professionnalisme jusqu'à réaliser elle-même les études de marché au Québec pour les entrepreneurs normands intéressés par la mission au Québec.

Pour la jeunesse, le projet qui m'a semblé le plus intéressant était celui qui consistait à ce que les deux collectivités partenaires réservent des emplois d'été aux jeunes de la collectivité partenaire, permettant à des jeunes de faire leurs premiers pas dans le monde du travail à l'étranger et de manière encadrée par deux collectivités.

Le partage d'expériences en politique publique a bien marqué la Biennie 2021-2022. Le Grand Lyon a travaillé sur un partage d'expérience sur la mise en place de bassin d'étalement des eaux et la

préservation de la biodiversité ambiante. La ville de Paris a mis en place un partage d'expérience avec Montréal sur les politiques publiques autour des sans-abris.

La culture était encore assez présente dans les coopérations décentralisées du FFQCD. La métropole de Nantes a 3 projets culturels avec le Québec, dont certains qui sont des rééditions d'autres années. Il ne s'agit pas d'un partage de la culture française et de la culture québécoise mais de réalisations artistiques communes ou de scénarisation à destination du grand public. La DAECT compte d'ailleurs arrêter son soutien financier à des projets culturels entre la France et le Québec estimant qu'entre pays développés ce n'est pas une priorité et que les acteurs de la culture doivent trouver d'autres financements plus appropriés.

## Les appels à projets thématiques

Il existe trois appels à projets thématiques, un pour les projets qui toucheront la jeunesse, un pour ceux qui s'occuperont de problématiques liées au genre et un autre pour les projets qui concernent le sport. Ces trois appels à projets sont évidemment à destination de collectivités territoriales françaises qui souhaitent exclusivement mobiliser ces thématiques dans leurs projets internationaux.

L'appel à projets Jeunesse vise à soutenir des coopérations décentralisées favorisant l'amélioration de l'éducation dans le pays partenaire ou la formation professionnelle sur la base de l'expertise de la CTF, en tourisme par exemple. Cet appel à projets vise les jeunes, favorise le volontariat et concerne les jeunes du pays partenaire mais peut aussi toucher les jeunes français dans le cadre d'échanges de jeunes par exemple.

Cette année, le MEAE a ouvert pour la première fois l'appel à projets Genre. Il a fait l'objet de peu de candidature, sans doute parce qu'il est encore peu connu ou que les CTF sont déjà engagées sur d'autres thématiques. Pour avoir vu des projets de coopération décentralisée dédié aux questions de genre, je peux dire qu'ils se concentrent dans des pays, au niveau local, où les problématiques de genre sont fortement visibles : excision des femmes, aide à l'éducation des filles, promotion de l'égalité des sexes. Généralement, ces projets se concentrent sur des actions à destination des femmes, des jeunes (sur des questions d'éducation notamment) et sur des actions de sensibilisation au grand public. Cet appel à projets s'inscrit dans la diplomatie féministe du MEAE. Cet appel à projets identifie plusieurs priorités :

- Soutenir les partenariats internationaux entre collectivités et le développement d'actions visant à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle locale ;
- Mettre en avant l'égalité entre les femmes et les hommes comme un facteur de développement des territoires et de mise en œuvre des ODD ;

- Maintenir la dynamique et le niveau d'engagement collectif pris lors du Forum Génération Egalité en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Valoriser l'expertise territoriale française en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'appel à projets « Sport et coopération décentralisée » a un titre explicite sur lequel il ne sera pas nécessaire de revenir. Notons tout de même que cette année l'appel à projets donnait une priorité aux actions liées à la dynamique des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

## L'appel à projets généraliste triennal

Les appels à projets spécifiés ci-dessus sont tous spécifiques à une zone ou à une thématique d'intervention, ce qui laisse des projets de coopération dans l'ombre quand ils ne recouvrent pas un pays ou ne traite pas d'une thématique traitée par un appel à projet de la DAECT. Les collectivités françaises ont donc la possibilité de déposer des projets dans cet appel à projet dit « généraliste triennal » car les projets déposés peuvent être mis en œuvre une année, deux ou trois selon les besoins du projet souhaité par les CTF. Il s'agit donc d'un appel à projets très mobilisé par les CTF. Cette année, on notait un peu plus d'une trentaine de projets déposés.

## Le programme EXPE-CT

Sans doute l'un des programmes de la DAECT que j'affectionne le plus, le programme EXPE-CT permet à des collectivités françaises labellisées EXPE-CT – c'est-à-dire reconnues par le MEAE comme ayant une expertise sur un sujet précis – d'envoyer un expert quelques jours dans un pays étranger avec prise en charge complète par le MEAE, le tout pour que l'expert voit où doivent être menées les actions pour que l'expertise de la CTF soit mise en pratique à l'international. Les CTF peuvent solliciter le MEAE au titre de leur labellisation ou bien le MEAE peut demander à la CTF d'envoyer un expert, si elle en est d'accord, dans une collectivité étrangère qui a attiré l'attention de l'ambassade de France sur place. La CTF n'est pas obligée d'accepter mais ce programme permet néanmoins une reconnaissance de l'expertise des collectivités françaises. Le lecteur retrouvera en annexe la liste des collectivités labellisées depuis le lancement de ce programme.

## L'appel à projets Clés en mains

L'appel à projets « Clés en main » est un appel à projet à destination des associations de collectivités territoriales. On verra plus bas, à l'occasion du traitement de la coopération décentralisée franco-ukrainienne, les spécificités de cet appel à projets très variables et au cas par cas. Dans le texte, cet

appel à projets n'est destiné qu'aux associations de collectivités territoriales, dans les faits, certaines exceptions sont envisageables ; des associations pouvant déposer des projets qui ne seront mis en œuvre qu'une fois que les CTF parties prenantes seront devenues adhérentes de l'association en question. On peut donc constater quelque chose qui m'a marqué à la DAECT, c'est la relative souplesse de ce bailleur, qui s'adapte au contexte des pays concernés par une coopération décentralisée, au besoin français de conserver et développer ce type de coopération ou d'alléger la charge financière des collectivités territoriales. Parfois, cette souplesse est difficilement saisissable, faisant apparaître des « deux poids, deux mesures » car chaque projet est unique, idem pour les circonstances dans lesquelles il sera déployé et les acteurs qu'il mobilisera. Le but de l'appel à projet Clés en main est de faire porter l'avancée du projet à une association œuvrant à l'international tout en incluant au minimum 3 CTF, condition d'éligibilité, ce qui poussera les CTF impliquées, parfois s'impliquant à l'international pour la première fois, à prendre goût à l'action internationale, à nouer des liens dans un pays partenaire et à structurer plus tard des coopérations qu'elles porteront elles seules ; d'où le caractère spécifique de cet appel à projet ; spécificité dont il faudra se souvenir au moment où nous aborderons la question de la coopération décentralisée franco-ukrainienne.

## Mon intégration au service :

J'ai été très bien accueilli au sein du service. Étant déjà familier de la coopération décentralisée grâce à une précédente expérience à Cités Unies France, j'ai été tout de suite opérationnel. Les deux premiers mois, j'ai pu travailler avec deux chargées de mission, Ariane Desaedeleer et Marie Rodriguez.

La première m'a permis de travailler à l'accroissement des coopérations décentralisées en Colombie où arrivait une nouvelle ambassadrice de France sensibilisée à la coopération décentralisée, ce qui est déjà assez rare, et souhaitant la voir se développer. Il s'agissait de relancer les coopérations en sommeil et contacter les CTF sur les raisons qui les ont conduits à mettre le jumelage ou la coopération en sommeil. Il s'agit généralement d'une rupture de contact dans la collectivité partenaire ou d'un manque de volonté politique dans la CTF. Avec un changement d'élus, côté français ou côté partenaire, l'on peut encourager la reprise de la coopération surtout avec l'appui affiché de l'Ambassade de France. Côté DAECT, il s'agissait de promouvoir l'utilisation du programme EXPECT, que nous avons expliqué plus haut, et qui permet principalement de financer des déplacements d'experts français du territoire de la CTF sur place dans la collectivité partenaire.

Marie Rodriguez, consultante du Plan des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à la DAECT, m'a permis de travailler avec elle. C'était ses débuts dans cette fonction et il lui fallait expliquer au PNUD ce qu'était l'organisation territoriale française et les compétences des

collectivités et leur hiérarchie. Le but de sa mission est de construire un partenariat entre le PNUD et la DAECT et à terme d'inciter les CTF à solliciter le PNUD dans leurs projets de coopération décentralisée.

## L'apprentissage de la hiérarchie

Adepte de la prise d'initiatives, j'ai vite été rattrapé par la hiérarchie de mon service. Moi qui pensais m'adapter rapidement à un nouvel environnement, j'ai eu du mal à accepter le mode de fonctionnement du MEAE où tout doit être validé par la hiérarchie. Si une commande est passé par le cabinet du ministre à notre service, il arrivait très souvent que ce soit à moi de la réaliser mais le commanditaire pouvait prendre offense qu'un stagiaire le lui envoie, c'était donc à ma hiérarchie de la lui envoyer. La validation par la hiérarchie est finalement toute naturelle dans une institution dirigée par un politique (le ministre) lui-même dépositaire de responsabilités accordées par le Président de la République. Xavier d'Argoèves m'expliquait que la validation par la hiérarchie était plus sûre que la prise d'initiative car elle permettait de « se protéger » derrière sa hiérarchie. Mais j'ai cependant vite compris le tort de cette manière de fonctionner. Les initiatives finissent par être découragées. Soit elles sont bonnes, et elles sont félicitées ou récupérées, soit elles ne sont pas jugées bonnes par la hiérarchie ou créent des problèmes ou interférences imprévues et celui qui a pris l'initiative se retrouve exposé. J'ai pu voir parmi les diplomates d'expériences une certaine tendance à « la planque », sans doute après de mauvaises expériences « exposés ». Il n'y a qu'en charge de responsabilités qu'ils se permettent des initiatives sans consultations. Mais ces pratiques m'ont fait comprendre que ce refuge à « la planque » entraînait un manque de communication sur les problèmes apparents. Cependant, sans vouloir tirer d'autres conclusions sur le découragement des initiatives, il reste quand même le fait que les initiatives peuvent être prises à partir du moment où la confiance de la hiérarchie est gagnée. Et j'ai pu en bénéficier pour gérer le Fonds franco-qubécois pour la coopération décentralisée comme un chargé de mission.

## États d'esprit au MEAE

Au MEAE, j'ai appris certaines pratiques de socialisation qui permettent de récolter des informations généralement intéressantes. On parle souvent de « bruits de couloir » mais l'expression s'est vue plusieurs fois confirmée à moi pour la première fois au MEAE. J'ai constaté que la plupart des chargés de mission étaient très à l'écoute des bruits de couloirs sur les déroulés de carrière ou les décisions relatives au recrutement de leurs collègues. Dans une optique assez cliché, la machine à café du rez-de-chaussée était un endroit assez pratique pour certains de mes collègues pour réseauter et apprendre

comment trouver des opportunités pour rester au MEAE sur d'autres postes et dans d'autres services. J'ai aussi appris qu'il était courant au MEAE, et même recommandé, de se renseigner sur ses supérieurs hiérarchiques chaque fois que venait le temps de choisir une nouvelle affectation. Cela évite au maximum les mauvaises surprises, et il y en a. Comme un chef de service d'un service voisin au mien, énarque, ministre plénipotentiaire et chef d'un service de 4 personnes dont une stagiaire – qui a écourté son stage suite à la pesanteur de la relation avec ce chef de service – une archiviste qui se voyait refusé l'accès aux archives par le chef de service, qui s'en est allée aussi et un adjoint qui reste seulement parce qu'il aime les sujets sur lesquels il travaille. Il ne reste donc qu'une personne pour ce chef de service qui a été signalé aux RH pour harcèlement moral depuis plusieurs années et qui est sur le même poste depuis 7 ans, ce qui est inhabituel au MEAE ; les postes tournants tous les 3 à 4 ans.

J'ai été assez surpris à mon arrivée au MEAE par le climat d'insouciance de certains diplomates ou de chargés de mission en détachement. Lors d'une visite de courtoisie accordée en décembre 2021 pour me faire briefier par les stagiaires, l'un m'a dit comme première phrase « si tu veux ne rien faire, ne fais rien. Tu viens à l'heure que tu veux et tu pars à l'heure que tu veux. Un ancien stagiaire venait à 11h et repartait à 16h ». Je me suis plus tard rendu compte qu'il levait le pied depuis que j'étais arrivé mais j'ai pu constater qu'il était tenu en estime par le reste de l'équipe, alors que j'ai eu le droit à un départ plus silencieux voire boudé alors que j'étais plus investi que lui. J'ai été surpris d'apprendre qu'un ancien chargé de mission à la DAECT, délogé car incompetent et ne travaillant tout simplement pas, s'était retrouvé sur un poste à l'étage du dessus. Il y a dans ce ministère une forte empreinte des clichés de la fonction publique mais avérée sur certains cas. J'ai aussi vite compris qu'il est très courant que les diplomates soient projetés sur des postes même s'ils ne connaissent rien à ses spécificités. Ils ont pour habitude de se former seuls et de reprendre de zéro les responsabilités confiées, même si certains bénéficient d'un « tuilage », c'est-à-dire d'une sorte de passation de responsabilités sous les conseils de la précédente personne à les exercer. Autre tendance observée, celle du « chacun fait comme il peut ». C'est comme cela que certains chargés de mission de mon service étaient laissés dans le désœuvrement volontaire, facilité par le télétravail, et sans remarque des chefs de service. J'ai également remarqué un homme dans un autre service qui était constamment sur son portable à chaque fois que je passais devant son bureau. J'ai demandé un jour à son responsable pourquoi c'était le cas. Il m'a expliqué qu'il s'occupait des anciens combattants et que comme il n'y en avait presque plus, il n'avait plus beaucoup de travail à faire. Il poursuivait donc ses mots fléchés et son responsable avait pour habitude de travail de déléguer le moins possible, alors forcément...

Que le lecteur ne voit aucune critique particulière de mon stage, qui a été très instructif et enrichissant. Je fais part des expériences qui m'ont le plus marquées.

## La coopération décentralisée avec les pays d'Europe centrale et orientale, spécificités

Pour mon stage de master 2, j'ai eu la chance d'avoir le choix entre le service de la DAECT ou les ambassades de France en Slovaquie (service culturel) et en Bulgarie (service presse). En rejoignant la DAECT, je suis arrivé convaincu que j'aurais davantage à travailler sur les zones méditerranéennes et africaines, les deux principales zones concernées par les coopérations décentralisées. Je savais qu'il restait à clôturer l'Année franco-russe pour la coopération décentralisée. Mais il ne restait que peu de projets de coopération décentralisée encore inachevés et il ne restait qu'à organiser la clôture officielle de l'évènement en Russie. A part cela, je ne m'attendais pas à ce que la zone étudiée pendant mon master à Nanterre passerait ainsi au premier plan de la scène internationale et par conséquent de la coopération décentralisée. On ne peut se réjouir de la guerre entre la Russie et l'Ukraine mais cela m'a permis de faire un stage en rapport avec mes études.

### L'année franco-russe de la coopération décentralisée

En 2021, l'Année franco-russe de la coopération décentralisée s'est ouverte et a permis aux collectivités de réaliser une trentaine de projets. La plupart des grandes CTF se sont saisies de cette année pour mener des projets de coopérations décentralisée avec des collectivités russes, avec soutien du MEAE, dans des domaines culturels. Il s'agissait davantage de partager aux locaux français la culture russe ou les spécificités culturelles russes et vice-versa. Les projets étaient donc tous destinés au grand public des collectivités. Le but de cette année thématique était donc de mettre en exergue l'amitié franco-russe. A Bordeaux, d'où je viens, ville jumelée avec Saint-Petersbourg, 5 projets ont été réalisés. L'un d'eux concernait le festival du cinéma russe, un festival annuel bordelais. Un autre était une compétition d'échecs en tant que spécificité culturelle russe, les Russes étant réputés pour compter d'excellents joueurs d'échecs.

L'ouverture de l'année franco-russe a eu lieu à Nice, introduite par le premier concerto de Tchaïkovski joué à l'opéra de Nice. La suite de l'ouverture de cette année s'est tenue en distanciel avec des prises de paroles d'officiels russes et d'élus français (dont Christian Estrosi, Maire de Nice et président du

groupe-pays Russie de Cités Unies France et François Rebsamen, Maire de Dijon et président de Cités Unies France). Stagiaire à Cités Unies France à ce moment-là, j'avais écrit la première épreuve du discours que donnerait Christian Estrosi à cette occasion et celle que donnerait François Rebsamen, dont la ville a de forts liens avec la Russie et plus généralement avec l'Europe orientale. Les équipes de François Rebsamen avaient retravaillé mon projet de discours mais le message restait le même ; les équipes de Christian Estrosi avaient quant à elles complètement changé le message du discours, sans que l'on sache pourquoi, en traitant l'année franco-russe de la coopération décentralisée comme une année plus banalement dédiée à la culture et à l'amitié franco-russe. L'on sentait dans sa rhétorique l'envie de séduire un public d'officiels russes en vantant l'histoire russe de Nice et l'amitié franco-russe, ce qui est logique puisque la ville de Nice est une destination prisée de l'élite russe depuis plusieurs siècles et est devenue une ville française marquante dans la littérature et l'imaginaire russe. Pour cette ouverture, Cités Unies France et la DAECT ont dû rassembler des élus français et des officiels français pour équilibrer la participation russe. C'est à ce moment que j'ai compris que les Russes attachaient beaucoup d'importance à la réciprocité dans les événements officiels. Un ministre russe devait avoir un homologue français qui corresponde à son importance. Dans le cas contraire où l'homologue français est sur un échelon inférieur, les Russes peuvent en prendre offense. Je pense que c'est une manière de fonctionner assez universelle mais ce qui rendait cet équilibre complexe, c'était la lenteur du retour de décision des Russes. Leur façon de fonctionner est plus complexe et prend du temps. C'est exactement pour cette raison que l'organisation de la clôture a pris du temps en 2022. Les Russes faisaient part de leurs disponibilités (et surtout celle de leurs ministres) par courrier et avec signature du ministre plutôt que par mail par un secrétaire. Cette lenteur administrative, aggravée par les fermetures de frontières ou l'évolution fluctuante de la crise sanitaire, a fait qu'il a fallu repousser à plusieurs reprises l'évènement jusqu'à ce qu'arrive la guerre en Ukraine, mettant fin à toute poursuite de la coopération décentralisée française avec la Russie.

## La coopération décentralisée franco-ukrainienne et la relance des coopérations décentralisées avec les pays d'Europe centrale et orientale

La guerre en Ukraine, débutée le 24 février 2022, était complètement inattendue. Dans mon service, l'on en a ressenti l'impact une semaine après le début des événements. Mes activités ont été complètement suspendues pour me consacrer exclusivement à la guerre en Ukraine et ses conséquences sur les coopérations décentralisées. Dans un entretien d'embauche, l'on m'avait demandé quel était le moment le plus fort de mon parcours professionnel. Je pense que c'est ce moment-là. Par absence de personnel dans mon service, j'ai eu à gérer seul un état des lieux de la mobilisation des collectivités

territoriales vis-à-vis de la guerre en Ukraine. C'était d'autant plus intense que 2 nouvelles stagiaires arrivaient à ce moment-là, il me fallait donc les former en même temps.

La coopération décentralisée française avec l'Ukraine était jusqu'ici assez dormante. Un projet Clés en mains s'était déroulé à Marioupol sur la valorisation touristique de la ville et de ses alentours, ayant même reçu les félicitations écrites du Maire de Marioupol pour la valorisation du littoral. Le projet s'intitulait « Appui à la conception d'un projet de transformation post-industrielle de la ville de Marioupol à travers le réaménagement de son « Front de Mer » » et devait aménager le littoral au sud-ouest de la ville, ce qui a été fait, renforcer le potentiel touristique du « front de mer » et permettre un meilleur développement économique du territoire en se concentrant aussi sur le volet tourisme vert via la préservation et la mise en valeur du patrimoine écologique et ornithologique de la région. BETEN, une PME francilienne du BTP active en Ukraine depuis 30 ans et dont nous reparlerons plus tard, portait ce projet avec le GIP (Groupement d'intérêts publics) Bordeaux.

A part ce projet, aujourd'hui complètement anéanti, il restait des jumelages d'époque soviétique plutôt dormants ; c'est comme si les CTF jumelées avec des collectivités ukrainiennes ne l'apprenaient pas au moment de la guerre en Ukraine.

Une note devait être produite par la DAECT à destination du ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian. Une réunion devait être organisée la semaine suivante (3<sup>e</sup> semaine du conflit) avec le ministre et les représentants des associations faïtières dont Cités Unies France, Régions de France, Départements de France, etc. Il fallait indiquer dans cette note la situation en France de la mobilisation des CTF en faveur du peuple ukrainien ou des autorités locales ukrainiennes et des conseils d'orientation des actions à destination des collectivités territoriales. Pour cette note, j'ai eu à répertorier toutes les actions mises en place par les CTF, du soutien symbolique (pavoisement de drapeaux ukrainiens, illuminations des couleurs ukrainiennes sur les bâtiments publics, manifestations publiques en présence d'élus locaux, mise en place de collectes matérielles, votes de fonds financiers à envoyer à des organisations non gouvernementales (croix rouges, ACTED, etc). On n'a pu que constater une grande ferveur dans les CTF dans ce soutien à l'Ukraine, un soutien populaire presque contre-productif. Le conflit ukrainien était très médiatisé et l'opinion française était dans une logique affirmée de soutien même si le gouvernement français ne prenait pas vraiment parti. Les habitants comme les mairies souhaitaient tous se mobiliser, y compris en ne le faisant pas dans les règles. Il faut dire que c'était une situation peu ordinaire et tous n'étaient pas informés de ce qu'il était judicieux de faire ou non, à commencer par les mairies qui mettaient en place des collectes de fonds matériels à destination de l'Ukraine. Nombreuses de ces collectes acceptaient des produits inutiles aux Ukrainiens ou ne correspondant pas réellement à leurs besoins. L'Ambassade d'Ukraine

en France était sur le pied de guerre pour essayer d'ordonner des actions constructives et répondre aux très nombreuses sollicitations sur le territoire français. Le problème de ces collectes était que nombre d'entre elles n'avaient pas de moyens de les acheminer et encore moins vers l'Ukraine. Autre problème, ces collectes, très nombreuses et mises en place au même moment, faisaient que le soutien des CTF était bien trop important et donné pour une courte période de temps. Il aurait fallu qu'elles soient plus espacées et strictes sur les denrées ou matériels acceptés. Les routes vers la Pologne étaient saturées de camions d'aide matérielle. Dans les e-mails envoyés par les CDPR (Conseillers diplomatiques attachés auprès des préfets de région), j'ai pu constater aussi l'inquiétude des préfets de région, dont l'un faisait part d'un maire d'une petite collectivité qui avait envoyé un bus chargé de denrées alimentaires et autres produits de première nécessité. Le bus a déchargé les denrées à la frontière ukrainienne et est revenu chargé d'Ukrainiens, et ce sans l'aval des autorités. La France n'avait pas encore structuré de politiques vis-à-vis de l'accueil de réfugiés. Sur l'aide mobilisée pour l'Ukraine, il y avait beaucoup de bonne volonté mais peu de conformisme de procédures et parfois pas de réflexion d'ensemble. La DAECT de nombreux appels de particuliers qui voulaient aider les Ukrainiens ou l'Ukraine quand bien même il ne s'agissait pas de ses compétences. A la DAECT, je conseillais chaque fois que je le pouvais les particuliers d'appeler le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du MEAE et aux collectivités de contribuer financièrement au FACECO (Fonds d'Aide à destination des Collectivités, voir annexe). Ce FACECO a récolté plus de 3 millions d'euros des CTF, ce qui est sans précédent. L'avantage du FACECO est qu'il récolte des fonds financiers, plus facile à recevoir ou transférer. Les CTF contributrices sont régulièrement informées de ce qu'il est fait des sommes versées. Ce fonds permet aussi la mise en place d'actions réfléchies et coordonnées, avec une gestion directe d'autorités compétentes. Les Ressources humaines du MEAE, ayant vu sur mon CV que j'apprenais le russe, m'ont proposé d'aider le CDCS, notamment pour téléphoner aux Français d'Ukraine et leur indiquer les routes à suivre pour évacuer le pays. Quand j'ai pu vraiment aller au CDCS avec accord de ma hiérarchie, j'ai pu voir à quoi ressemblait une cellule de crise. C'était très instructif. Malheureusement, par un problème de communication du MEAE, je n'ai pas pu rester très longtemps pour aider cette cellule.

Dans la note finie rédigée par mes soins (en annexe), recorrectée par Xavier d'Argoeuves qui a retravaillé la mise en forme, était indiquées la situation de la coopération décentralisée française en Ukraine et dans les pays alentours et les directions à prendre. Suite à l'élan de solidarité des CTF, il s'agissait d'encourager toutes formes de soutien des CTF aux collectivités locales des pays frontaliers de l'Ukraine et accueillant des réfugiés ukrainiens en nombre (Moldavie, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie). Pour cela, il s'agira à l'avenir d'encourager les CTF ayant déjà des liens avec des collectivités de ces pays de recueillir les besoins des autorités locales et de les appuyer en fonction

de leurs propres moyens et de leurs expertises dans des domaines spécifiques. Certaines CTF ont déjà commencé ce travail (Nancy, Lyon, Conseil régional du Grand Est). La note indiquait aussi l'état des coopérations décentralisées françaises dans ces pays avant le conflit et le gel qu'il fallait mettre, au moins jusqu'à nouvel ordre, sur les coopérations avec la Russie et la Biélorussie (bien que celles avec la Biélorussie étaient déjà dormantes depuis le repli sur soi du régime de Loukachenko). La note incitait le ministre à remercier pour toutes les initiatives et à vivement encourager les CTF à se positionner sur le FACECO, un fonds de collecte mis en place par le MEAE à chaque crise mobilisant la solidarité des CTF. Le recours au FACECO est plus simple, coordonné et efficace. Davantage de détails sont donnés ci-dessous, dans l'annexe 3 à la note au Ministre.

C'est là l'un des paradoxes de la coopération décentralisée, née de jumelages avec des collectivités de pays « amis » ou anciens ennemis (Allemagne) ou encore adversaires (URSS), toujours affichée comme détachée des États et des relations bilatérales mais réintégrée au centre de la politique extérieure de la France dès que l'actualité de la scène internationale demande de la cohérence à la diplomatie française.

Sur l'Ukraine, le Délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales tient à ce qu'il y ait déjà des projets prêts sur l'Ukraine. Dans sa réflexion, il pense que si le conflit en Ukraine s'arrête, il vaut mieux qu'il y ait déjà des projets « sous la main » à déployer sur le territoire ukrainien. L'appel à projet Clés en main du MEAE a été le seul mobilisé par des structures extérieures pour envisager des projets, sous accord de la DAECT. La DAECT n'a pas eu beaucoup de choix en terme de porteurs de projets. Cet appel à projet a été mobilisé par un cercle identique de personnes mais sous des fonctions différentes... La spécificité de cet appel à projet est de permettre à des associations ayant une portée internationale ou tournées vers la solidarité internationale, n'ayant juridiquement pas le droit de déposer des projets auprès du MEAE en leur noms, de déposer des projets qu'elles mettront en œuvre sous certaines conditions imposées par le règlement de cet appel à projet : inclure au minimum 3 CTF et au moins une collectivité locale partenaire. Ce procédé permet à des associations qui ont besoin du soutien financier du MEAE d'inclure des CTF dans leurs actions internationales et d'entraîner ces CTF à faire perdurer des coopérations décentralisées suite à la réalisation du projet.

Travailler sur l'étude de ces projets a été très intéressant pour moi. Cela a été l'occasion pour moi d'en savoir plus sur l'histoire de la coopération décentralisée en Ukraine, qui est loin d'être inintéressante. Comme pour beaucoup de pays, l'introduction à la décentralisation et à la coopération décentralisée s'est faite en Ukraine dans des conditions particulières et à partir d'un contexte particulier. L'accord d'association signé avec l'Union européenne a entraîné l'Ukraine à se doter, dès 2015, d'autorités locales indépendantes capables de décider les politiques qui concernent leurs

territoires. Cette application du principe de subsidiarité, cher au fonctionnement de l'Union européenne, ajouté à un début de processus de décentralisation conduit l'Ukraine à se doter de conseils régionaux ayant possibilité de nouer des coopérations internationales. C'est pour cela qu'on les retrouvera parties prenantes des projets Clés en main décrits ci-dessous. Autre considération sur le fonctionnement de la coopération décentralisée encore en pratique aujourd'hui c'est le recours des CTF aux collectivités polonaises pour faire des coopérations avec des collectivités ukrainiennes. Par leurs liens culturels évidents, les collectivités polonaises ont plus de facilités relationnelles avec les collectivités ukrainiennes et pendant de longues années jusqu'il y a peu, les collectivités françaises avaient recours à une sorte de triangulation pour mettre des actions en place sur les territoires ukrainiens. On m'a d'ailleurs raconté l'anecdote d'une conférence à Varsovie il y a quelques années sur l'avenir de la coopération décentralisée en Ukraine. Le Maire de Kiev, Vitali Klitschko, s'était invité à la réunion, tapant du poing sur la table contre ces méthodes rabaissant son pays à un pays de second rang et infantilisé avec lequel il ne serait pas possible de faire autrement qu'en passant par les collectivités d'un pays tiers. La chose était peut-être aisée pour les collectivités françaises, puisque plus de 200 collectivités polonaises entretenaient des liens avec l'Ukraine. Ce n'est pas cette conférence qui a changé cette triangulation, jugée utile au moment où les autorités locales ukrainiennes étaient plus facilement identifiables par les collectivités polonaises que françaises. D'ailleurs, la guerre en Ukraine a fait que l'orientation prise par la coopération décentralisée française s'est d'abord tenue à une triangulation à destination de l'Ukraine et des Ukrainiens réfugiés ou déplacés en passant par des collectivités polonaises, slovaque, moldaves et roumaines accueillant des réfugiés ukrainiens. Mais la fin de la guerre et le virage vers l'Union européenne pris par l'Ukraine entraînera très certainement la fin de cette triangulation et le renforcement des autorités locales ukrainiennes. En attendant, les projets clés en mains sur l'Ukraine déposés cette année sont un premier pas pour certaines CTF dans la naissance de relations durables.

## Présentation des projets Clés en main Ukraine

Pour clarifier les projets déposés sur l'Ukraine et l'avis donné par la DAECT, le lecteur trouvera ci-dessous leur présentation. Nous ferons ensuite des précisions sur certains porteurs de projets et certains aspects des avis formulés par la DAECT sur ces projets. L'examen de ces projets a été fait le jeudi 16 juin, cela est donc la dernière actualité de la coopération décentralisée avec l'Ukraine et la base de ce qui se fera ensuite. J'ai moi-même réalisé les synthèses ci-dessous pour le compte de Cités Unies France dans le cadre de mes nouvelles fonctions de chargé de mission dans cette organisation. L'avis formulé est donc le mien et les possibilités offertes par le potentiel de Cités Unies France pour

appuyer ces projets, qui me semblent bons et utiles. Le lecteur pourra retrouver l'avis donné par la DAECT durant le comité de sélection des appels à projets clés en main sous la description des projets.

Projet 1 : « **Honoré de BALZAC et Mme HANSKA – Parcours de leurs relations** »

Porteurs du projet : Association Balzac-Hanska / Conseil Régional de Jitomyr

CTF partenaires : Conseil départemental d'Indre et Loire / Mairie du XVI<sup>ème</sup> / Commune de Saché

CT ukrainiennes partenaires : village de Ruzhyn (Verkhivnya) / ville de Berdytchiv

Autres partenaires FR : Maison de Balzac (Paris) / Musée Balzac – Château de Saché /

Autres partenaires UA (Ukrainiens) : Ministère de la culture ukrainien

Résumé du projet : On le sait peu mais la femme de Balzac était ukrainienne, Mme Eveline Hanska. Une longue correspondance (plus de 400 lettres (1832-1848)) et plusieurs voyages en Europe les amèneront à se marier en Ukraine, à Berdytchiv. Mise en valeur du patrimoine culturel balzacien en Ukraine. Association des acteurs liés à la vie de l'écrivain (Saché (manoir de Balzac), Tours : naissance/résidence ; Verkhivnya : résidence UA ; Berdytchiv : mariage). Le projet consistera à rénover le château de Verkhivna pour en faire un lieu de culture en partie dédié à Balzac. Le projet entraînera une dynamique positive sur le tourisme dans la région.

#### Actions prévues :

- Diagnostic des besoins et du potentiel de mise en valeur du manoir de Verkhivnya où Balzac résida. Ce manoir sera à moyen-terme transformé en musée partenaire de Saché et de la maison de Balzac à Paris. Ce diagnostic mobilisera de l'assistance technique de l'Académie des Beaux-Arts d'Ukraine pour les prises de mesures en vue d'une modélisation 3D.
- Restauration du manoir de Verkhivnya
- Étude du potentiel touristique et culturel du château dans la région et en Ukraine
- Élaboration d'un programme de structuration de l'offre culturelle et touristique au niveau régional (Jytomyr, Berdytchiv, Verkhivnya) à même de pérenniser et rendre économiquement viable l'effort de réhabilitation.
- Création de la route européenne de Balzac (en reliant les villes où Balzac a résidé pendant ses voyages)

Inscription du projet dans la continuité : Plusieurs visites en Ukraine ont déjà eu lieu par les porteurs de ce projet. Le nom de Balzac réapparaît en Ukraine (centre commercial, buste de l'écrivain à Kiev...). En 2018, inauguration d'un centre culturel et social Balzac qui, avec le support de l'Ambassade de France, est devenu un partenaire du principal événement dédié à la culture française en Ukraine : Le Printemps Français. Dès 2018, le Conseil Régional de Jitomyr s'est impliqué pour mettre en valeur le patrimoine balzacien à l'occasion du festival annuel « Balzac Fest ».

<p><u>AVIS CUF</u> : Les acteurs seront tous impliqués dans le projet. Bon projet qui s'inscrit dans la continuité de beaucoup d'actions relatives à la mise en avant de Balzac en Ukraine depuis 2018. AVIS FAVORABLE</p>
--

<p>Coût total : 485 900 euros.</p>
------------------------------------

<p>Co-financement demandé : 233 232 euros demandés, soit 48% du financement total.</p>
--

AVIS DAECT : La réunion s'est ouverte par l'examen des deux projets déposés par l'association Balzac Hanska (le deuxième se trouve ci-dessous), une association active depuis 2018 en Ukraine et qui a beaucoup œuvré à la présence culturelle française en Ukraine, entraînant la mise en place d'un festival « Balzac Fest » et du « Printemps français », une saison culturelle dédiée à la culture française animée par l'Ambassade de France sur le territoire ukrainien avant la guerre en Ukraine. Balzac est, disons, une excuse utile et facilement mobilisable pour la promotion des liens culturels franco-ukrainiens. Le président de l'association Balzac-Hanska n'est autre que Jean Roche, le président de BETEN International, ce qui a rendu la DAECT assez méfiante à son égard. Il a forcément des intérêts économiques dans ce projet mais il faut bien dire que vu le nombre restreint de projets sur cette zone, la DAECT a peu de liberté de choix sur les coopérations décentralisées à mettre en place. L'Ukraine étant dans une situation particulière, si un porteur de projet « joue » avec une double casquette, cela est moins important vis-à-vis de l'importance de mettre en place des coopérations décentralisées. La grande inquiétude de la DAECT vis-à-vis des 2 projets portés par l'association Balzac-Hanska – celui ci-dessus et celui-ci-dessous – c'est l'implication des CTF au sein du projet. En caricaturant, la DAECT craignait que les CTF engagées dans le projet en soient à peine informées, Jean Roche étant passé dans un couloir pour soutirer des signatures de collectivités territoriales françaises... C'est une inquiétude légitime et la DAECT vérifiera si les CTF notifiées comme parties prenantes en sont informées et si elles participeront réellement. Pour le premier projet, il me semble logique qu'elles soient effectivement parties prenantes, le choix de ces CTF n'étant pas un hasard. Mais pour le projet ci-dessous, ce lien au projet est moins évident et on peut effectivement avoir l'impression que les CTF ont presque été inscrites au hasard de la proximité personnelle ou géographique avec Jean Roche. De toute manière, le projet ne peut démarrer qu'avec 3 CTF parties prenantes et sous réception de leurs lettres d'engagement. Autre point discuté, c'est le statut de l'association Balzac-Hanska, qui ne compte pas de CTF membres, entraînant de fait une non-conformité vis-à-vis du règlement. Contacté par téléphone, Jean Roche m'a ensuite indiqué qu'il comptait évidemment faire adhérer ces CTF suite à la validation du projet, mais qu'il lui avait semblé inutile de le faire avant en cas de refus du projet. C'est donc une critique de la DAECT valide mais manquant de volonté, la DAECT aurait pu en notifier Jean Roche avant. Dans tous les cas, les deux projets ont été validés mais seront d'abord ajournés le temps que les exigences posées par le règlement de l'appel à projets soient respectées.

Projet 2 : « **Région de Transcarpatie - Appui aux déplacés ukrainiens.** »

Porteurs du projet : Association Franco-Ukrainienne Balzac-Hanska / Région de Transcarpatie (2022-2024)

CTF partenaires : Commune de Pomponne / Commune de Coubron /

CT partenaire : Commune de Khoust

Autres partenaires FR :

Autres partenaires UA : Association Ukraine Unie / Comité d'aide Médical (association) /

Résumé du projet : La guerre avec la Russie a conduit 10 millions d'Ukrainiens à prendre la route. Beaucoup se sont réfugiés dans les pays européens frontaliers de l'Ukraine mais un afflux considérable de déplacés s'est accumulé dans la région de Transcarpatie, à l'extrême ouest de l'Ukraine, ne souhaitant pas ou ne pouvant pas quitter l'Ukraine pour de multiples raisons. En avril, on comptait plus de 400 000 déplacés dans cette région. Sachant que la population de cette région était à 1 254 000 habitants en 2020, la région doit faire face à une augmentation de plus de 25% d'habitants. Les populations déplacées sont dans une situation très précaire. Les infrastructures (eau & assainissement, logement, etc) manquent à leur accueil. Le projet a pour but de venir en aide aux

autorités locales et de les accompagner pour la gestion de l'accueil et l'amélioration du cadre de vie de ces populations déplacées.

Actions prévues :

- Accompagnement dans la réhabilitation, reconstruction de bâtiments abandonnés afin de loger dignement des familles de déplacés
- Diagnostic accompagné de propositions relatives à la gestion de l'eau potable et des eaux usées ainsi que des déchets
- Diagnostic des possibilités d'emplois dans la région et une enquête auprès des déplacés afin de mettre en adéquation l'offre et la demande
- Accompagnement médical (infirmier, médecins et psychologues) auprès des populations de déplacés

<p><u>AVIS CUF</u> : Un projet ancré aux réalités territoriales ukrainiennes, un projet indispensable, très bien conçu. La coordination avec les collectivités ukrainiennes semble acquise. On espère que les CTF seront associées de près au projet et qu'elles en retireront des compétences à même d'être mises à profit dans d'autres contextes. La région de Transcarpatie est dans une situation sécurisée par rapport au conflit, cela facilitera la mise en œuvre du projet. AVIS TRES FAVORABLE</p>
--

<p>Coût total : 926 250 euros.</p>
------------------------------------

<p>Co-financement demandé : 463 125 euros demandés, soit 50% du financement total.</p>
--

AVIS DAECT : voir ci-dessus.

**Projet 3 : « Collaboration transnationale France - Ukraine pour une meilleure gestion urbaine de l'eau et des milieux »**

Porteurs du projet : Association Cluster Eau-Milieus-Sols Paris Île de France / Ville de Vinnytsia (2022-2024)

CTF partenaires : EPT Grand-Orly Seine Bièvre / Ville de Vitry sur Seine / Département du Val de Marne

CT partenaire : Région de Vinnytsia

Autres partenaires FR : Beten International

Résumé du projet : L'association Cluster Eau Milieus Sols Paris Ile-de-France regroupe plus de 120 membres, entreprises, collectivités et acteurs publics de la Recherche (UPMC, ENPC, UPEC...) et mène des actions dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants et de leur environnement et dans le développement de l'emploi et de l'activité économique (PME TPE). Le Cluster EMS veut intervenir à Vinnytsia pour aider au développement du système de la gestion du cycle d'eau dans la ville de Vinnytsia ; l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées, la qualité des milieux aquatiques urbains et des zones de baignade, la nature et biodiversité en Ville en lien avec la

gestion croisée de l'eau et des sols, de manière connexe à la gestion des ressources d'eau dans le domaine agricole.

Actions prévues :

- Accueil d'étudiants ukrainiens (3 étudiants de niveau master 1 ou 2 dans les domaines EMS Biodiversité et Biodéchets)
- Proposition et recherche de financement d'équipements (neufs ou occasion) : WC publics, assainissement, analyse, traitement, production, transport d'eau potable, ...Faciliter la production en Ukraine.
- Nouvelle visite d'une délégation ukrainienne : usine de traitement des eaux usées, de traitement des déchets urbains, du Marché International de Rungis.
- Echanges d'expertises et collaborations techniques
- Développement d'une filière innovante, industrielle et ukrainienne.
- Formation et échanges de compétences scientifiques (Accueil de 3 4 étudiants de 1 à 6 mois, voire un chef de projet par le cluster et ses partenaires et réciproquement par les universités de Vinnytsia)

AVIS CUF : Projet intéressant mais il serait bon de préciser certaines actions (« échanges d'expertises » ; rôle des étudiants ukrainiens ; localisation des interventions sur place). Le projet intervient dans une zone sécurisée. AVIS FAVORABLE
---

Total dépenses : 264 000 euros
--------------------------------

Co-financement demandé : 132 000 euros soit 50% du financement total
--

Avis DAECT : Le projet est validé par la DAECT. Le projet a été jugé bien construit et le budget demandé à la DAECT reste raisonnable.

**Projet 4 : « Ukraine post conflit, reconstruire l'avenir d'un territoire : Marioupol et le Parc National de Meotida »**

Porteurs du projet : Rivages de France / Mairie de Marioupol (2022-2024)

CTF partenaires : Région Occitanie (en attente de validation) / La Rochelle (en attente de validation) / Métropole Aix-Marseille (en attente de validation) GIP LITTORAL DE BORDEAUX & RIVAGES DE FRANCE

CT partenaire UA : Parc national de Meotida

Autres partenaires FR : INTERLAND (Agence d'urbanisme), BETEN Ingénierie (entreprise française privée), Urbanistes Sans Frontières (Association)

Autres partenaires UA : Zotov&Co (Cabinet d'architecte, Kiev),

Résumé du projet : Détruite et rasée, la ville de Marioupol sera à reconstruire une fois la guerre passée, c'est le sens de projet qui vise à penser l'urbanisme de Marioupol et rendre au territoire une meilleure attractivité, notamment touristique.

Plusieurs collectivités étrangères se positionnent : Gdansk, une ville au R-U, les Pays-Bas et une autre collectivité. Les pays se positionnent sur Marioupol pour le symbole que représente cette ville, notamment l'US AID et les néerlandais.

Il y a déjà eu un Clés en main sur Marioupol, il s'agissait d'aménager les plages, un projet qui a reçu les félicitations écrites du maire. Les CTF indiquées associées au projet, l'étaient sur le précédent Clés en main. Si jamais elles ne confirment pas, il y aura forcément 3 CTF parmi le GIP Littoral ou Rivages de France. Cités Unies France pourra aussi relayer un appel à manifestation d'intérêt auprès de ses adhérents. L'Hôtel de ville de Marioupol a été détruit, y compris les données sur la ville qu'il contenait. Beten connaît bien Marioupol et a la conservation de ces données des 2 dernières années, des informations précieuses. Si jamais la guerre perdure après les 6 premiers mois du projet, les porteurs de projet mettront en œuvre le reste du projet à Borodyanka, Boutcha et Irpine, en banlieue de Kiev, des villes détruites elles aussi. (Informations récoltées hier, mercredi 15 juin auprès de Jean Roche de BETEN)

Actions prévues :

- [juin 2022 – décembre 2022] Etablissement de principes d'intervention pour la reconstruction et l'aménagement d'une ville en post conflit
- [Dès la paix] Accompagnement de l'aménagement du territoire du district de Marioupol et de la ville et réflexion sur la déclinaison concrète de la mise en place de secteurs pilotes (éco-quartiers ?)
- [Si signature de paix] Valorisation des sites naturels du Parc national de Méotida (accompagnement du Parc national et développement de partenariats citoyens)

AVIS CUF : Projet vital et redéployable en cas d'impossibilité de mise en œuvre en Ukraine. Marioupol est la prochaine Notre-Dame-de-Paris, les investisseurs étrangers vont vouloir se positionner dessus pour la portée symbolique de cette ville. Les porteurs du projet ont la confiance de la mairie de Marioupol. Les contacts sont déjà noués depuis longtemps. Il ne manque plus que la confirmation de 3 CTF, ce qui ne sera pas difficile étant donné le nombre de CTF membres des réseaux concernés par le projet. CUF pourra relayer un appel à manifestation d'intérêt si besoin. CUF a également mis en place un fonds de solidarité Ukraine et pays frontaliers, on pourra relayer un appel à manifestation d'intérêt aux CTF contributrices. Le projet a également l'avantage d'être redéployable sur Borodyanka, Boutcha et Irpine, des villes en banlieue de Kiev détruites par les bombardements et maintenant dans une situation plus sécurisée si jamais la paix à l'Est de l'Ukraine n'est pas assurée. [information communiquée au téléphone hier mercredi 15 juin par Jean Roche, porteur du projet (BETEN International)] **AVIS TRES FAVORABLE**

Total des dépenses : 623 274 euros

Demande de co-financement : 276 400 euros soit 50% du financement total

AVIS DAECT :

Ce projet est sans doute le plus important des projets Ukraine présentés par son caractère symbolique fort. Marioupol est selon moi la prochaine Notre-Dame-de-Paris et les investisseurs étrangers vont vouloir y planter leur drapeau dès la fin de la guerre. Selon les informations communiquées par Jean Roche et Philippe Ospital, un partenaire de plusieurs de ces projets hébergeant chez lui un chef de service de la Mairie de Marioupol, les investisseurs étrangers se positionnent déjà, notamment l'US AID, une sorte d'AFD américaine, qui se prépare à placer 68 000 euros sur la ville. Des cabinets d'urbanistes préparent des plans futuristes pour l'urbanisme de la ville pour en faire la vitrine de leur entreprise. Des investisseurs britanniques et néerlandais sont aussi en train de se positionner. La Ville de Gdansk envisage également une future coopération avec Marioupol.

L'avantage du projet dont il est question ici c'est que le porteur du projet, BETEN, a déjà travaillé pour Marioupol durant un précédent Clés en main. La Mairie de Marioupol a été détruite et ses archives avec. Le Maire de Marioupol encourage vivement Jean Roche à travailler à Marioupol car BETEN a conservé les plans de la ville des deux dernières années et compte orienter le projet sur une réflexion de l'urbanisme en conformité avec l'ossature historique de la ville et ses besoins actuels. Au téléphone, avant le comité de sélection des projets Clés en main, Jean Roche m'a confirmé qu'en cas d'impossibilité de déploiement du projet, pour des raisons sécuritaires évidentes, le projet pourra être redéployé ailleurs en périphérie de Kiev, à Butcha, Irpine et Borodyanka. La DAECT a cependant conclu qu'il n'y aurait donc plus la participation de Rivages dans le nouveau projet, ce qui est logique. C'est pourquoi la DAECT s'est accordée pour seulement financer la phase 1 du projet et selon les conditions locales, redéployer le projet sur Odessa s'il est impossible de le mettre en place à Marioupol en jouant sur les CTF parties prenantes du projet. Dans le projet, la Métropole d'Aix Marseille est partie prenante sur Marioupol. Étant donné les liens entre la Ville de Marseille et d'Odessa, il pourra y avoir échange de CTF parties prenantes et garder une CTF importante avec un budget conséquent, c'est-à-dire la ville de Marseille.

**Projet 5 : « Vinnitisa ville et région : Redynamisation d'une filière alimentaire durable et bio en agriculture irriguée. »**

Porteurs du projet : AGRONOV / Ville de Vitnissia (2022-2024)

CTF partenaires : Nouvelle Aquitaine / mairie de Saint Junien / Commune de la région Franche Comté

CT partenaire UA : Région de Vitnissia /

Autres partenaires FR : INTERBIO (Partenaire technique (Bio)) / Beten International (Partenaire technique (logistique et coordination Ukraine)) / NEO-TERRA Concept (Partenaire technique (Bio et irrigation)) /

Autres partenaires UA : Institut du fourrage (Partenaire actif (irrigation et bio))

Résumé du projet : La ville et la région de Vinnytsia, au centre de l'Ukraine, ont pris en 2021 un virage écologique souhaitant emmener cette région agricole vers des pratiques d'agriculture et de gestion des eaux plus durables, moins énergivores et plus responsables. Des coopérations dans ce sens avec Dijon et des partenaires dijonnais (Dijon Sup Agro) avaient déjà commencés. Suite au conflit avec la Russie, la périphérie a été bombardée. L'objectif du projet est d'accompagner la région et la ville de Vinnytsia dans son souci de protéger l'environnement, de préserver les milieux aquatiques et dans le développement économique agricole des entreprises de la région.

Actions prévues :

- Accompagnement du cluster et développement de ses services en faveur de l'agriculture durable.
- Echanges d'entreprises françaises et ukrainiennes (partage d'expérience et savoir-faire.)
- Irrigation / Mise en place d'essais d'expérimentation et de démonstration et journées de partage / Transfert de technologies et innovation / Réduction de la consommation d'eau et des intrants / Formation des chercheurs et des agriculteurs.

<p><u>AVIS CUF</u> : L'occasion est donnée aux différents acteurs français de valoriser le savoir-faire français en matière d'agriculture responsable, de protection de l'environnement et de créer</p>
---

des liens économiques a posteriori avec la région de Vinnytsia. C'est un bon projet, AVIS FAVORABLE
Dépenses totales : 482 040 euros
Co-financement demandé : 241 020 euros soit 50% du financement total

AVIS DAECT : Le projet a été jugé convaincant sur l'aspect budgétaire mais le budget a été jugé pas assez détaillé et assez conséquent. Même remarque que précédemment, la DAECT va contacter les CTF désignées parties prenantes pour voir si elles le savent et sont prêtes à s'engager. Ce projet sera mis en œuvre si les conditions de sécurité le permettent. La DAECT souhaiterait que soient associés au projet les lycées agricoles français, des établissements supérieurs français dans le domaine agricole pour favoriser la formation des partenaires ukrainiens. La DAECT va initier des contacts avec la direction des relations internationales du Ministère de l'agriculture français pour voir ce qui peut être fait.

## Conclusion :

Pour conclure, j'ai réellement pris plaisir aux missions confiées durant mon stage. Les sujets traités étaient très intéressants tout comme l'était cette facette « développement et solidarité internationale » de la diplomatie française, à savoir la coopération décentralisée française. Cette dernière s'organise de manière assez éclatée, avec un grand nombre d'acteurs, mais se structure autour de réseaux très variés et enrichissant le retour sur investissement de la coopération décentralisée. Mon stage à la DAECT s'est très bien déroulé et ça a été pour moi l'occasion de comprendre quelle était la vision sur la coopération décentralisée côté MEAE. Le MEAE regarde avec bienveillance les coopérations décentralisées et les encourage (du côté de la DAECT comme de celui des ambassades). En revanche, le MEAE n'en fait pas la promotion et la communication sur ces projets reste inaperçue, tout en sachant que les collectivités françaises elles-mêmes ne communiquent que peu dessus. Les raisons en sont évidentes. Les coopérations décentralisées étant décidées par des élus de collectivités territoriales, tout comme toutes actions des collectivités, ces coopérations sont soumises à l'interprétation politique qui en sera faite et à l'approbation ou à l'opposition des locaux. Au cours de mon stage, des personnes du ministère extérieures à mon service m'ont posé la question du pourquoi financer des projets à l'étranger étant donné que la France est en situation déficitaire. S'il m'avait été difficile de répondre à ce moment-là, j'ai compris que ces coopérations peuvent fonctionner sur le mode du pêcheur à qui on apprend à pêcher. Les collectivités territoriales françaises ont des expertises et le partage de ces expertises permet de promouvoir les collectivités françaises à l'international, l'organisation territoriale française et la décentralisation à la française, aider au développement d'une collectivité partenaire et réduire les inégalités entre pays du Nord et du Sud et ainsi réduire les risques de conflits,

ceux-ci étant souvent nés sur des différentiels de développement. Enfin, l'intérêt du financement de ces projets, comme vu précédemment surtout concentrés dans des zones importantes de la Francophonie ou importantes dans l'histoire de France, c'est de faire perdurer l'amitié et les liens entre les collectivités territoriales françaises, et donc les Français et les autorités locales étrangères et leurs populations. Les projets développés à l'étranger peuvent aussi impacter positivement les collectivités françaises dans le sens où les actions développées permettent aux collectivités françaises de s'ouvrir des marchés pour leurs entreprises locales. L'internationalisation des territoires français est donc à encourager car cela reste une facette de la diplomatie française et une forme de soft power français. Il est vrai qu'il reste difficile de contrôler l'action internationale des collectivités territoriales, celle-ci étant dans une zone juridique très permissive.

Professionnellement, je pense que ce stage a été l'occasion de parfaire ma connaissance de la coopération décentralisée, après mon passage à Cités Unies France comme stagiaire. D'un point de vue professionnel, l'expérience était pertinente et est reconnue par les acteurs de la coopération décentralisée, en collectivité comme dans les réseaux de collectivités. L'occasion a aussi été saisie de mieux comprendre le fonctionnement du MEAE et de connaître l'environnement des diplomates français.

## Annexes

### Note au ministre



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation  
pour l'action extérieure  
des collectivités territoriales**

**DGM/DAECT**

N° **46**/DGM/DAECT

Paris, le  
07/03/2022

**Note**

**A l'attention du cabinet du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères  
S/C du Directeur Général de la Mondialisation et des Partenariats**

**A/S : Entretien du Ministre avec les associations de collectivités territoriales, mardi 8 mars 2022 à 9h30.**

· **Objectifs de la réunion**

Cette réunion avec 12 associations faitières de collectivités territoriales françaises (CTF) les plus représentatives a pour but de :

- **Présenter la situation en Ukraine**
- **Saluer le mouvement de soutien spontané de solidarité émanant des collectivités territoriales et de leurs citoyens**
- **Proposer de contribuer à organiser cet élan de solidarité en termes concrets (appui humanitaire) et de le structurer dans une logique d'efficacité Etat / collectivités.**
- **Echanger sur les défis matériels de l'acheminement des collectes matérielles réalisées par les collectivités**
- **Encourager les collectivités à canaliser leur aide vers le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales FACECO, fonds de concours rattaché au programme budgétaire « solidarité avec les pays en développement » de la DGM et qui permet aux collectivités de contribuer à l'aide humanitaire via le Centre de crise et de soutien (CDCS).**

· **Déroulé de la réunion (9h30-10h30)**

- Présentation de la situation en Ukraine par le Ministre : 15 min
- Réaction des collectivités territoriales et présentations du FACECO (DAECT) : 10 min
- Présentation de la réponse d'urgence et de l'aide apportées (CDCS) : 15 min
- Questions/réponses avec le Ministre : 20 min

· **Etat de la coopération décentralisée avec les pays de la zone**

## **a/ le nécessaire gel des coopérations avec Russie et la Biélorussie**

### **Russie :**

44 partenariats de coopérations décentralisées franco-russe sont recensés ainsi que 24 jumelages, la plupart d'entre eux célébrant une certaine longévité (20 à 30 ans de relations).

Dernièrement, l'Année croisée franco-russe de la coopération décentralisée (2021-2022) structurait et formait la dernière actualité de la coopération décentralisée franco-russe. Sa clôture officielle était attendue au courant de l'été 2022. La plupart des binômes de collectivités russes et françaises impliquées ont pu achever les projets déposés dans le cadre de cette année. Seules 7 collectivités françaises comptaient sur l'année 2022 pour réaliser leurs projets (Hérouville Saint-Clair, Sémur-en-Brionnais, Nancy, Bordeaux, Montpellier Méditerranée Métropole, Dijon et Besançon).

### **Biélorussie :**

4 partenariats franco-biélorusses et 6 jumelages d'époque soviétique sont recensés, le dernier remontant à 2007 associant la Région Grand Est à Mozyr. La coopération décentralisée avec la Biélorussie reste très peu active.

## **b/ Ukraine : les solidarités concrètes et des jumelages vivants avant la crise**

Une importante réforme de l'organisation territoriale ukrainienne en 2014, présentée comme une rupture importante vis-à-vis de l'héritage soviétique, a véritablement accru la décentralisation de l'Etat ukrainien. Lors de sa visite en France, les 4 et 6 février 2018, le ministre des affaires étrangères ukrainien, Pavlo Klimkine, avait rappelé l'intérêt de son pays de bénéficier de l'expertise française pour accompagner la réforme administrative territoriale. De la trentaine de jumelages, noués sous les auspices de l'association France-URSS, en ont persisté 18, recensés par l'AFCCRE. Parmi ces jumelages existent notamment les suivants : Odessa/ Marseille, Brovary/ Fontenay-sous-Bois, Kiev/ Toulouse, Lougansk/ Saint-Etienne et Kharkov/ Lille. L'Atlas de la CNCD recense par ailleurs 21 partenariats et projets actifs entre collectivités territoriales françaises et ukrainiennes.

Pour la coopération décentralisée franco-ukrainienne, plutôt faible jusqu'ici, une fenêtre existe depuis plusieurs années avec la Pologne. Les collectivités de cette dernière peuvent être mises à profit pour tracer des triangulations avec les collectivités ukrainiennes. Depuis la guerre en Ukraine, cette triangulation peut prendre la forme de duo franco-polonais à destination des réfugiés ukrainiens.

## **c/ capitaliser sur les échanges existants entre les CT françaises et les pays d'accueil**

### **Hongrie :**

La coopération décentralisée franco-hongroise implique un nombre important de collectivités : 95 collectivités territoriales françaises engagées en Hongrie ; 40 collectivités locales hongroises impliquées pour 70 partenariats répartis en 17 projets et 53 jumelages.

Approfondissant les secteurs de la coopération culturelle, de l'attractivité des territoires (ruraux), et du renforcement des processus de décentralisation, la coopération décentralisée française s'est aussi attachée à l'aménagement routier et urbain, aux services publics locaux et à la sensibilisation aux programmes européens régionaux.

### **Moldavie :**

La Moldavie compte 11 CTF engagées et près de 30 projets de coopération décentralisée, la plupart se limitant aux jumelages. Le développement économique local, la coopération intercommunale, le traitement des déchets et l'accès aux services publics locaux ont été identifiés comme des secteurs prioritaires.

### **Roumanie :**

Les liens entre les CTF et les collectivités locales roumaines sont forts depuis ces 30 dernières années. Comptant plus de 127 jumelages et 91 partenariats, la Roumanie occupe une place privilégiée dans les relations entre la France et les pays d'Europe centrale. Nous le devons aussi à une forte proximité culturelle entre nos deux pays. A l'occasion du centenaire de la Roumanie moderne et de la présidence roumaine du Conseil de l'UE, les CTF se sont davantage mobilisées sur la mise en place des coopérations décentralisées dans le cadre de la « Saison France-Roumanie » avec le soutien financier du MEAE.

### **Pologne :**

L'Association des villes polonaises (Związek Miast Polskich), l'Association des villes ukrainiennes (AUC) et l'Association françaises du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ont signé une déclaration d'intention de coopération décentralisée franco-polono-ukrainienne visant à renforcer leur coopération et à favoriser l'émergence de partenariats régionaux entre collectivités locales des trois pays,

afin d'échanger savoir-faire et bonnes pratiques. Cette convention, signée le 6 juillet 2016, met notamment en lien les 260 villes jumelées entre la France et la Pologne et les partenariats déjà existants de cette dernière avec l'Ukraine.

### **Slovaquie :**

La coopération décentralisée entre la France et la Slovaquie est peu active. Seulement 19 partenariats entre la France et la Slovaquie sont recensés, la plupart étant nés au cours des années 2000 sur la culture ou la sensibilisation au fonctionnement des fonds européens. Cependant, la plupart de ces projets sont en sommeil, sauf l'implication de la Région Grand Est avec Bratislava sur la mobilisation des fonds européens du Plan de relance.

#### **Initiatives des Collectivités recueillies**

Dans un élan sincère et spontané de solidarité, **la grande majorité des collectivités françaises ont d'abord souhaité afficher leur soutien symbolique aux victimes ukrainiennes.** A titre d'exemple, les maires de Bordeaux (Nouvelle-Aquitaine), Paris (Ile-de-France), Lille et Amiens (Haut de France), Brest, Rennes et Lorient (Bretagne), Toulouse et Montpellier (Occitanie), Nantes (Pays de la Loire), Grenoble, Saint-Etienne et Lyon (Auvergne Rhône-Alpes), Aix-en-Provence et Marseille (Provence-Alpes-Côte d'Azur), Orléans, Tours et Dreux (Centre-Val-de-Loire) ont paré la façade de leur Hôtel de Ville de drapeaux ou ont illuminé des monuments en jaune et bleu depuis la fin de la semaine dernière, à tel point que l'on recense parfois localement des pénuries de drapeaux ukrainiens.

De même, **des dizaines de rassemblements citoyens ont été organisés**, et ce même dans les petites communes, de Trélissac et Agen (Nouvelle-Aquitaine), Compiègne, Livry-Gargan et Colombes (Ile-de-France), à Ploemeur et Vannes (Bretagne), en passant par Perpignan (Occitanie), Granville (Normandie), Saint-Nazaire et Le Mans (Pays de la Loire), Valence et Puy-en-Velay (Auvergne Rhône-Alpes), Lons-le-Saunier (Bourgogne-Franche-Comté), Hyères (Provence-Alpes-Côte d'Azur) et Ballan-Miré (Centre-Val-de-Loire).

**Outre ces manifestations symboliques, il existe une véritable typologie des actions de soutien menées au sein des collectivités territoriales françaises.**

Tout d'abord, **un grand nombre de collectes matérielles et financières au niveau des villes a été lancé.** Tandis que certaines privilégient les dons financiers plus aisément transférables vers le pays en guerre, comme recommandé par le MEAE via le FACECO, **les municipalités se consacrent principalement à appeler à des dons matériels de produits de première nécessité, médicaux et vêtements.** Si, aux prémices des initiatives, la récolte des produits a fait preuve d'une grande désorganisation à cause du manque de consignes, depuis la publication d'une liste par l'Ambassade d'Ukraine en France, les volontaires ont su mieux structurer leur action. Du côté de la Nouvelle-Aquitaine, Mérignac, Biarritz, Limoges, Cognac, Niort y prennent part. En Pays de la Loire, cela représente également la majorité des dons, notamment aux Sables d'Olonne et au Pallet, où la Banque humanitaire les récolte. De même, en Corse, une collecte humanitaire est organisée à Bastia, et d'autres sont attendues dans les jours à venir.

Ces collectes sont généralement encadrées par des associations françaises, telles que la Croix-Rouge à Bagnaux (Ile-de-France), le Secours populaire à Clermont-Ferrand (Auvergne Rhône-Alpes), Emmaüs en Nouvelle-Aquitaine et la Protection civile en Bourgogne-Franche-Comté. En plus du soutien apporté par les sapeurs-pompiers de l'urgence internationale – notamment de PMH, AAIP et PUI au Centre-Val-de-Loire et en Auvergne Rhône-Alpes –, les villes mettent à profit des associations militantes locales d'amitié franco-ukrainienne à l'effort collectif. C'est le cas des associations Ukraine libre à Toulouse (Occitanie), Tryzub à Nantes (Pays de la Loire), Soutien Ukraine 25 (Bourgogne-Franche-Comté), Solidarité Corse-Ukraine (Corse) ou l'association franco-ukrainienne Côte d'Azur.

**De leur côté, les départements sont plutôt favorables au soutien financier.** Certains ne se sont pas encore prononcés sur le type d'aide qu'ils fourniront, et d'autres ouvrent des cagnottes citoyennes. Ainsi, le département de l'Essonne (Ile-de-France) a débloqué une somme de 100 000 euros, vraisemblablement à destination d'une ONG française spécialisée dans l'aide humanitaire. Les Conseils départementaux de Seine-Maritime (Normandie) et des Bouches du Rhône (Provence-Alpes-Côte d'Azur) octroient respectivement 50 000 et 100 000 euros à la Croix-Rouge.

**Au niveau régional, la même approche se retrouve.** Les administrations promeuvent davantage le soutien financier, comme l'Occitanie (1 million d'euros sur le fonds annuel dédié à l'accueil des réfugiés),

la Normandie (50 000 euros pour les réfugiés) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (200 000 euros à ACTED) ; quant à la région Grand Est, elle a alloué une subvention d'urgence de 150 000 euros à la Protection civile. **D'autre part, grâce à l'action des CDP, bon nombre d'entre elles promettent d'alimenter spécifiquement le FACECO mis en place par le MEAE. Selon les CDP, l'ensemble des dons reviendrait à 1,5 million d'euros approximativement (dont 750.000 euros pour le FACECO à ce stade).** La Bretagne a statué qu'elle fera don de 100 000 euros, l'Occitanie 300 000 euros, le Pays de la Loire 150 000 euros et le Provence-Alpes-Côte d'Azur 50 000 euros. Finalement, plusieurs d'entre elles ne l'ont pas encore fait voter, comme l'Ile-de-France, la Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val-de-Loire.

Les RRMA (Réseaux Régionaux Multi-acteurs), réseaux fédérant des collectivités territoriales, des associations de solidarité internationale et des entreprises, parfois des universités, ont également relayé les différentes initiatives de solidarité, dont les dispositifs MEAE. Permettant de porter à l'échelle régionale des projets de solidarité internationale avec une dimension multi-acteurs, ils sont également une interface entre le MEAE et les acteurs régionaux. Ils assurent aussi l'animation territoriale régionale et sensibilisent divers publics régionaux (entreprises, collectivités territoriales, associations, grand public) à la solidarité internationale.

Euvrant à l'échelle des grandes régions telles que définies en 2015, les RRMA ont beaucoup relayé les fonds mis en place par le MEAE, autant le FACECO que le Fonds de Concours Entreprises. Certains RRMA recensent également les initiatives régionales auxquelles peuvent prendre part les particuliers : SO Coopération (RRMA Nouvelle-Aquitaine), Lianes coopérations (RRMA Hauts-de-France), Resacoop (RRMA Auvergne Rhône-Alpes), Territoires Solidaires (RRMA Sud PACA).

En parallèle des convois de produits matériels envoyés à la va-vite de tous les côtés sans réelles consignes générales et des collectes de dons financiers pour les associations ou le FACECO, **les collectivités territoriales françaises sont globalement favorables à l'accueil de réfugiés.** Si quelques-unes l'envisagent ou facilitent plutôt le contact avec des associations agréées, plusieurs se sont déjà désignées comme volontaires auprès du Quai d'Orsay. Parfois, certaines ont même effectué un recensement des capacités d'accueil ou appellent leur population à se porter volontaire. Le Préfet du Lot-et-Garonne propose d'en accueillir 1 000 à 2 000. A Lille (Haut de France), 250 places sont recensées. A la Seyne-sur-Mer (Provence-Alpes-Côte d'Azur), la mairie met à disposition son espace de vaccination dans le centre Yitzhak Rabin, qui a une capacité de 100 personnes environ.

Les présidents de région et d'agglomération prennent également des initiatives pour faciliter l'organisation de leur accueil. Si dans la Sarthe (Pays de la Loire), il existe une volonté de centralisation des diverses offres de logement, en Occitanie, la présidente Carole Delga souhaite mettre en place un numéro vert pour une meilleure organisation. A Valence (Auvergne-Rhône-Alpes) comme dans quelques municipalités, le site web de la mairie a diffusé un formulaire d'inscription pour les volontaires à l'accueil de réfugiés.

En bref, nous remarquons, parmi la désorganisation due aux initiatives spontanées prises aux différentes échelles de collectivités territoriales au cours des premiers jours du conflit en Ukraine, **un discours unitaire s'est progressivement construit entre les départements, les régions et l'Etat** ; Ainsi, l'Association des Maires de France supervise une grande partie des initiatives. Les régions se sont notamment accordées, en lien avec la SNCF, à offrir la possibilité aux Ukrainiens de voyager gratuitement sur le réseau TER.

**Les conséquences de la crise en Ukraine sont vécues différemment en Outre-Mer.** Si le Conseil départemental de la Réunion a voté (04/03) une aide d'urgence 20 000 euros et si un collectif d'Etats et collectivités caribéens (Caricom) a condamné l'invasion de l'Ukraine, les autres collectivités ultra-marines souhaitant apporter leur aide à la crise ne se sont pas encore fait connaître. La probable augmentation des prix du gaz (hausse des tarifs mondiaux) et le retrait des Russes de la station spatiale de Kourou (Guyane) sont les principales remontées de cette crise.

En outre, Cités Unies France a fait un appel à ses collectivités membres pour l'alimentation d'un **fonds de solidarité internationale à destination des collectivités des pays d'accueil** ou de transit de réfugiés ukrainiens. Ce fonds est ouvert en collaboration avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Son contenu aidera les collectivités partenaires au bon accueil des réfugiés. En soutien à la résilience des territoires, il vise à offrir aux victimes de la guerre

des conditions d'accueil de qualité (hébergement, restauration, soins, soutien psychologique...), en lien avec d'autres associations européennes de collectivités territoriales.

- **Eléments de langages/ Conclusions opérationnelles**

- **Il faut orienter l'engagement solidaire des collectivités françaises**

-L'engagement des collectivités territoriales françaises en support aux difficultés des collectivités ukrainiennes et de leurs administrés est à remercier. Les collectivités ont su organiser des mobilisations de soutien et structurer des points de collectes de dons, souvent en lien avec des associations locales, des familles ukrainiennes expatriées, voire, plus rarement, avec les services de l'Etat.

- Souvent, on constate une **inadéquation entre l'offre et les besoins**, et des **actions déstructurées et désordonnées**, qui compliquent l'acheminement que l'Etat ne peut assurer.

- **Notre solidarité sera d'autant plus pertinente et efficace si elle s'inscrit dans une logique de coordination et d'appui aux organisations mandatées** et structurées pour porter secours aux populations en situation d'urgence.

- En conséquence, nous invitons toutes celles et ceux qui souhaitent apporter leur soutien à **privilégier les dons financiers aux organisations humanitaires** reconnues ou publiques aux dons matériels qui nécessitent une organisation logistique et des frais d'acheminement importants, et peuvent de ne pas être adaptés aux besoins du terrain.

- **Il est nécessaire de prioriser l'engagement solidaire des collectivités françaises vers le FACECO du CDCS (MEAE)**

-Afin de répondre à la demande des administrés et des élus de collectivités, le MEAE a mis en place un fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (**FACECO**), **fonds de concours rattaché au programme budgétaire « solidarité avec les pays en développement » de la DGM et qui permet aux collectivités de contribuer à l'aide humanitaire via le Centre de crise et de soutien (CDCS).**

La gestion du fonds est confiée à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence, qui travaillent en lien avec les organisations internationales et ONG françaises.

**La pertinence de l'utilisation du fonds est garantie, ainsi que sa traçabilité. Les collectivités parties prenantes seront clairement identifiables. Celles-ci sont donc fortement encouragées à orienter leurs actions de solidarité vers le FACECO. L'utilisation de ce fonds est à encourager.**

- **L'Etat a débloqué une aide de 100 M d'euros, et on espère que les CT et entreprises seront elles aussi en mesure de contribuer significativement.**

- En effet, un **fonds de Concours destiné aux entreprises** en solidarité avec l'Ukraine est également disponible. Il fonctionne exactement comme le FACECO. Cette information a été diffusée aux Chambres de Commerce et d'Industrie.

- Comme certaines collectivités territoriales l'ont déjà fait, il reste par ailleurs la **possibilité de soutenir financièrement des ONG françaises spécialisées** dans les réponses à apporter aux crises humanitaires. La Croix Rouge et la Fondation de France en sont des exemples.

- **Réorienter/ relancer des coopérations décentralisées françaises dans la zone Europe centrale et orientale, car l'aide risque d'être nécessaire dans le temps long.**

- **Un gel des relations de coopération entre les collectivités françaises et russes est nécessaire.** Cela devrait également être envisagé dans le cas des collectivités biélorusses.

- **A l'inverse, une mobilisation pour développer des coopérations décentralisées avec les 5 pays d'accueil limitrophes** (Pologne, Roumanie, Slovaquie, Hongrie, Moldavie) est sans doute à encourager, en soutien des collectivités accueillantes.

## Annexes jointes à la note au ministre

### Annexe 1 à la note au ministre : Réactions des associations faïtières françaises face à la crise en Ukraine.



**Délégation  
pour l'action extérieure  
des collectivités territoriales**

**DGM/DAECT**

Paris, le 4 mars 2022

#### **A/S : Réactions des associations faïtières françaises face à la crise en Ukraine.**

- Assemblée des communautés de France (AdCF), présidée par Sébastien Martin, président du Grand Chalon.

Intercommunalités de France exprime tout son soutien à l'Ukraine qui subit depuis cinq jours une guerre injustifiée menée par la Russie. Les élus des intercommunalités condamnent fermement cette attaque militaire, et rappellent l'absolue nécessité de protéger les populations civiles. L'ADCF renvoie vers la possibilité de dons au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et au Comité international de la Croix-Rouge.

- Assemblée des départements de France (ADF), présidée par François Sauvadet, président du département de la Côte-d'Or.

L'Association a lancé un appel de solidarité auprès des départements. Le 1er mars, deux communiqués ont été lancés, l'un condamne l'attaque de l'armée russe contre l'Ukraine et exprime le soutien des Départements de France au peuple ukrainien. Les Départements de France veulent prendre part à la solidarité française envers l'Ukraine, y compris en aidant financièrement des associations venant en aide aux populations civiles victimes de cette guerre. Départements de France est entrée en contact avec la Croix Rouge et agira, en lien avec la cellule de crise du ministère des Affaires Étrangères et les associations humanitaires pour évaluer les besoins et organiser les modalités de soutien.

- Association des maires de France (AMF), présidée par David Lisnard, maire de Cannes.

Les maires de France apportent leur soutien et solidarité au peuple ukrainien et condamnent l'invasion russe en Ukraine au mépris du droit international. David Lisnard, Président de l'AMF et Maire de Cannes, et le Bureau de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité appellent les communes de France à se mobiliser, en lien avec les services de l'Etat, pour accueillir si nécessaire le moment venu des réfugiés, dans les centres d'hébergements ou tout autre dispositif d'accueil.

L'AMF et la Protection Civile œuvrent côte à côte pour apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours. Grâce au maillage territorial de la Protection Civile, les maires peuvent se rapprocher des structures

territoriales de la Protection Civile pour la récupération des matériels collectés. Pour David Lisnard, « ce partenariat doit permettre aux communes qui se mobilisent de bénéficier du soutien logistique des équipes de la Protection civile pour acheminer la collecte jusqu'en Ukraine ».

- Association des petites villes de France (APVF), présidée par Christophe Bouillon, maire de Barentin.

L'Association des Petites Villes de France (APVF), que préside Christophe Bouillon, maire de Barentin, ancien Député de Seine-Maritime, exprime sa solidarité à l'égard du peuple ukrainien au moment où il doit faire face à l'agression russe. Fidèles à leur tradition humaniste, les petites villes de France se disent prêtes, à la hauteur de leurs moyens, à participer à l'accueil des réfugiés fuyant la guerre. L'APVF enjoint toutes les communes de France à participer à ce mouvement de solidarité européenne. L'APVF a transféré les demandes de Collectivités territoriales françaises (CTF) vers la Sécurité civile.

- France urbaine (Association de l'AMGVF et l'ACUF) présidée par la maire de Nantes, Johanna Rolland.

France Urbaine, présidée par la maire de Nantes, Johanna Rolland, réalise actuellement un recensement des typologies d'initiatives d'aide des villes membres de France Urbaine envers l'Ukraine.

- Régions de France (ex-ARF), présidée par Carole Delga, présidente de la région Occitanie.

Dans ses communiqués de presse, Régions de France indique le soutien des Régions au gouvernement ukrainien et la condamnation unanime de cette violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes provoquée par l'invasion et la tentative d'annexion d'un Etat souverain. Le Conseil des régions s'est réuni en session extraordinaire le 28 février. Les Régions de France s'engagent à l'accueil des réfugiés ukrainiens dans des conditions fidèles aux valeurs de la France. Elles décident d'accorder la gratuité des déplacements TER et transports interurbains aux réfugiés. Enfin, elles se tiennent prêtes à prendre part à l'effort de solidarité internationale via le FACECO du MEAE.

- Villes de France, présidée par Caroline Cayeux, maire de Beauvais.

L'Association Villes de France recense de très nombreux maires de Villes de France qui ont exprimé leur soutien et leur solidarité. Leur communiqué de presse renvoie vers les services de l'Ambassade d'Ukraine.

- Cités Unies France, présidée par François Rebsamen.

Dans son communiqué, CUF incite les collectivités locales russes à interpellier le gouvernement de la Fédération de Russie pour qu'il respecte tous les traités internationaux et les principes fondamentaux du droit international. CUF est en train d'ouvrir un fond d'urgence alimenté par les CTF et à destination des collectivités locales des pays limitrophes à l'Ukraine et s'organisant pour l'accueil de réfugiés.

- AFCCRE, présidée par Philippe LAURENT, Maire de Sceaux.

Dans son communiqué, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe y condamne le coup de force de la Russie sur l'Ukraine. Ses pensées sont tournées vers le peuple ukrainien et particulièrement ses collègues et amis de l'Association des Villes ukrainiennes.

L'AFCCRE accompagne ce rapprochement de l'Ukraine avec l'UE depuis plusieurs années, via son accord commun avec l'Association des Villes polonaises et l'Association des Villes ukrainiennes, qui s'est matérialisé par de nombreux échanges entre élus locaux et régionaux des trois pays au cours des dernières années. Philippe LAURENT, président de l'AFCCRE, Maire de Sceaux, va rédiger un courrier de soutien en direction de son homologue ukrainien.

- Association des Maires Ruraux de France, présidée par Michel Fournier, maire de Les Voivres.

L'AMRF affirme tout son soutien au peuple Ukrainien. Un court communiqué de presse appelle l'Union Européenne et la communauté internationale à tout mettre en œuvre pour que cessent les combats.

**Objet : Associations de collectivités territoriales françaises et d'élus.**

**ADF** : Créée en 1946, l'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 102 collectivités adhérentes, dont 95 Départements et 7 collectivités territoriales à compétences départementales. Elle est présidée par François Sauvadet, Président du département de la Côte d'Or.

L'ADF remplit cinq grandes missions :

- représenter les Départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens
- constituer un centre de ressources pour les Départements
- offrir un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour les élus et les techniciens départementaux
- être un lieu de confrontation d'idées et d'élaboration de positions communes sur les grands dossiers nationaux
- valoriser le rôle et l'action des Départements auprès des citoyens.

L'ADF entretient également des relations étroites avec les parlementaires, afin que les positions des Départements soient prises en compte dans les différents travaux législatifs.

**AFCCRE** : L'AFCCRE est une association nationale, créée en 1951 sous l'impulsion d'un certain nombre d'élus locaux, au premier rang desquels figurent Jacques CHABAN-DELMAS et Gaston DEFFERRE.

A l'origine du mouvement des jumelages en Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'AFCCRE a peu à peu diversifié ses actions pour couvrir l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises.

L'AFCCRE compte aujourd'hui près de 1 000 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Elle est actuellement présidée par Philippe LAURENT, Maire de Sceaux, Conseiller régional d'Ile de France.

L'AFCCRE est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne qui rassemble plus de 150.000 collectivités territoriales en Europe et qui est présidée par Stefano BONACCINI, Président de la Région Emilie Romagne (Italie).

Elle est par ailleurs membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), fondée lors du Congrès de Paris en mai 2004. Le Secrétariat général de l'AFCCRE est installé à Orléans.

**AIMF** : Fondée en 1979 autour d'une certaine idée des villes qui ont la langue française en partage, l'Association Internationale des Maires Francophones a pour objectif de regrouper les maires convaincus qu'en changeant la ville, on peut changer le monde. Ses missions sont de fédérer des énergies, promouvoir des politiques ambitieuses et responsables au service d'une urbanité plus respectueuse de l'Homme, de l'environnement et du vivant, porter collectivement des projets qui dessinent de nouvelles perspectives au vivre-ensemble, à l'égalité femmes-hommes, à la diversité. Sa Présidente est Anne Hidalgo, Maire de Paris.

**AIRF** : L'Association Internationale des Régions Francophones est un réseau international des pouvoirs régionaux francophones qui rassemble près de 180 collectivités territoriales et 8 associations nationales d'élus régionaux dans 22 pays francophones. Son siège est à Lyon et elle est présidée par Monsieur Laurent Wauquiez, Président du Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes.

Elle a pour but d'établir entre les collectivités, territoires et communautés régionales francophones des coopérations, des échanges d'informations et d'expériences touchant à leurs domaines d'activité, et d'encourager la francophonie des territoires, en participant concrètement au développement d'un espace francophone respectueux des diversités, solidaire et plus prospère.

L'AIRF bénéficie du statut consultatif spécial de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC-ONU) et du statut consultatif accordé aux Organisations internationales non gouvernementales (OING) par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

**AMF** : Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'Association des Maires de France est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements.

Plus de 34 000 maires et présidents d'intercommunalité en sont aujourd'hui adhérents.

L'histoire de l'AMF est celle de la défense des libertés locales. L'association veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Du fait de la diversité de ses représentants et de la qualité de ses services, l'AMF est reconnue comme une force de proposition, en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics. Son Président est David Lisnard, Maire de Cannes

**AMRF** : Créée en 1971, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) fédère près de 10.000 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques.

Rassemblés autour d'une identité forte, les membres de l'AMRF portent la voix des communes ancrées sur les territoires ruraux pour défendre leurs enjeux spécifiques. Elle fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3.500 habitants, partout en France.

L'association s'engage au quotidien – au niveau local et national – pour défendre et promouvoir les enjeux spécifiques de la ruralité. Elle participe au débat public en formulant des propositions et en réalisant des interventions. Elle produit des manifestes et publie des rapports et des contributions lors des discussions parlementaires. Elle est présidée par Michel Fournier, depuis novembre 2020. Il est de Les Voivres (88) et Président de l'Association des maires ruraux des Vosges,

**APVF** : L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

Donner du poids aux petites villes, faire entendre leurs revendications en tenant un discours constructif : telle est l'ambition de l'Association des petites villes de France fondée en 1989 par Martin Malvy, ancien Ministre, ancien président de la région Midi-Pyrénées et Président d'honneur de l'APVF. Depuis sa création, l'APVF défend la vision d'un aménagement concerté et équilibré des territoires, en menant un lobbying actif à toutes les échelles : auprès du Gouvernement, du Parlement, de la presse et des instances clés du monde local. L'association est aujourd'hui présidée par Christophe Bouillon, Maire de Barentin.

**CUF** : Créée en 1975 par M. Bernard Stasi, possédant le statut de loi 1901, Cités Unies France est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveaux, des collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale. Elle est présidée depuis septembre 2020 par M. François Rebsamen, ancien ministre, maire de Dijon et président de Dijon Métropole.

Elle accompagne l'ensemble de ces collectivités dans la mise en œuvre d'une action internationale au service de leur ouverture à l'international, de leur rayonnement, de leur attractivité et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques. Avec près de 300 adhérents, Cités Unies France fédère la majorité des régions, plus d'un quart des départements, presque toutes les grandes villes, un pourcentage important des villes moyennes, d'intercommunalités ainsi que de nombreuses communes de taille plus modeste. L'association, a, entre autres mission, d'animer et de coordonner les dynamiques géographiques pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises engagées à l'international.

La mission de CUF s'exerce en complémentarité avec ses partenaires institutionnels, notamment le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (DAECT), mais aussi l'Agence française de développement (AFD) et la Commission européenne, mais également avec l'ensemble des réseaux de collectivités (PLATFORMA, CGLU, AFCCRE, associations de villes, de départements et de régions) et des professionnels de l'action internationale (ARRICOD, Réseaux régionaux multi acteurs, réseaux thématiques, MEDEF International...), ainsi qu'avec les organisations nationales de collectivités locales étrangères qui sont ses homologues.

L'association est membre fondateur de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et gouvernements Locaux Unis – CGLU, créée en 2004 et aujourd'hui reconnue par les instances multilatérales. De ce fait, tout adhérent de Cités Unies France est aussi membre de CGLU, installée à Barcelone.

**France Urbaine** : Présidée par Johanna Rolland, Maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole, France urbaine est l'association de référence des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes. C'est une association de collectivités qui incarne la diversité urbaine et promeut l'alliance des territoires.

Portée par des élus de toutes tendances politiques, l'association est composée de 106 membres. Elle représente 2000 communes de toutes tailles dans lesquelles résident près de 30 millions de Français.

L'association porte une vision politique et technique au service de ses adhérents et des citoyens en engageant un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs de la société aux niveaux local, national, européen et international. Elle éclaire la décision publique sur les principaux sujets qui concernent les territoires urbains et la décentralisation.

**Intercommunalités de France** : (ex ADCF) Intercommunalités de France est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité. Elle est présidée depuis le 5 novembre 2020 par Sébastien Martin, président de la communauté du Grand Chalon.

Depuis sa fondation en 1989, elle promeut la coopération intercommunale et le dialogue territorial.

Intercommunalités de France assure plusieurs missions fixées dans ses statuts : elle assure la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales...), participe

aux débats sur les évolutions de notre organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, développe une expertise spécifique au service de ses adhérents.

Fédérant près de 1000 intercommunalités, le réseau d'Intercommunalités de France rassemble au total plus de 80% de la population française regroupée en intercommunalité, l'association est leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.

**Régions de France** : L'association « Régions de France » a été créée en décembre 1998 et représente les conseils régionaux et collectivités assimilées auprès des pouvoirs publics et des grandes institutions européennes pour répondre au besoin de concertation étroite ressenti par les Présidents de Conseil Régional, les élus et leurs services. Elle est présidée par Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie depuis juillet 2021.

Régions de France regroupe 18 membres (12 régions métropolitaines, la collectivité territoriale de Corse, et cinq collectivités d'Outre-Mer) et remplit quatre fonctions principales :

- Promouvoir le fait régional auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale,
- Organiser la concertation et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions ;
- Etre le centre de ressources pour les élus régionaux et leurs et assurer leur promotion dans de nombreuses instances françaises et internationales ;
- Représenter les Régions et des collectivités assimilées auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes ;

Elle est par ailleurs membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), fondée lors du Congrès de Paris en mai 2004.

**Villes de France** : Villes de France (ex Association des villes Moyennes) est une association pluraliste d'élus qui rassemble les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs agglomérations du territoire national, ensemble qui est le cadre de vie de près de la moitié de la population française (30 millions d'habitants).

Depuis 2014, Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de la CA du Beauvaisis, est présidente de Villes de France.

La mission de Villes de France est de représenter et défendre ces bassins de vie qui assurent la solidité du maillage régional, entre les métropoles et les territoires ruraux avec lesquels ils dialoguent et coopèrent.

L'association a pour vocation de valoriser les enjeux spécifiques et les attentes de ces territoires urbains, de renforcer leur contribution au développement économique, social et culturel, essentielle à l'équilibre national, et de promouvoir leur image.

## Annexe 2 à la note au ministre : État des lieux de la coopération décentralisée française en Europe centrale et orientale



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation  
pour l'action extérieure  
des collectivités territoriales**

**DGM/DAECT**

**Le 4 mars, 2022**

**A/S : État des lieux de la coopération décentralisée française en Europe centrale et orientale**

La tentative d'annexion de l'Ukraine par la Russie et la guerre en Ukraine bouleverse la coopération décentralisée française. Les collectivités territoriales françaises (CTF) s'interrogent sur le sens à donner à leurs coopérations (anciennes pour certaines) avec la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine. Nombreuses sont les collectivités françaises, y compris celles n'ayant pas de liens avec les pays d'Europe orientale, à vouloir aider les collectivités locales ukrainiennes par l'organisation de collectes de fonds ou de matériel. Quant à la coopération décentralisée avec la Russie, certaines CTF poursuivaient encore leurs actions de coopération dans le cadre de l'Année croisée franco-russe, dont la clôture officielle devait encore avoir lieu dans les mois à venir. La coopération décentralisée française est sans doute amenée à se restructurer et à être orientée vers les priorités qui touchent le continent européen actuellement :

- l'aide matérielle et économique que peuvent apporter les CTF à l'Ukraine
- l'accueil / transport des réfugiés ukrainiens en Europe
- la logistique autour de l'afflux de réfugiés ukrainiens.

A cette fin, la présente note donne un bref aperçu des coopérations décentralisées françaises dans les pays limitrophes de l'Ukraine ou concernés par le transit de réfugiés ukrainiens.

### **Hongrie :**

En plus de nombreux jumelages nés à la fin des années 90, la coopération décentralisée avec la Hongrie s'est accrue au moment de l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne, avec le soutien financier du MEAE et de programmes régionaux européens (dont INTERREG). La coopération décentralisée franco-hongroise se caractérise par un nombre important de collectivités territoriales françaises engagées auprès de leurs homologues hongroises.

- 95 collectivités territoriales françaises engagées en Hongrie ;
- 40 collectivités locales hongroises impliquées ;
- pour 70 partenariats répartis en 17 projets et 53 jumelages.

Approfondissant les secteurs de la coopération culturelle, de l'attractivité des territoires (ruraux), et du renforcement des processus de décentralisation, la coopération décentralisée française s'est aussi attachée à l'aménagement routier et urbain, aux services publics locaux et à la sensibilisation aux programmes européens régionaux.

### **Moldavie :**

Parmi les pays les plus pauvres du continent européen, et se vidant beaucoup de sa population, mais à la population francophile voire francophone, la Moldavie compte 11 CTF engagée et près de 30 projets de coopération décentralisée. On ne recense qu'un jumelage, associant Grenoble et Chisinau (1972), mais en sommeil. Le développement économique local, la coopération intercommunale, le traitement des déchets et l'accès aux services publics locaux ont été identifiés comme des secteurs prioritaires. Membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie depuis 1996, la Moldavie présente une attente de la France qui demande à se concrétiser. Régions de France anime des coopérations sur le thème de la démocratie locale et du développement territorial dans le cadre de la défense de la ruralité.

Concernant les projets les plus récents de coopération décentralisée, le Conseil départemental de la Vendée a mené des projets avec la Moldavie sur l'attractivité des territoires et le Patrimoine (2018). En 2018, la Communauté de communes Pays de Redon (Bretagne) a accueilli pendant 3 semaines une délégation moldave pour leur donner une compréhension de la gouvernance et de l'organisation des services publics du territoire. La dernière coopération décentralisée recensée est sur la thématique « déchets » mis en place par le syndicat Savoie Déchets.

### **Roumanie :**

Les liens entre les CTF et les collectivités locales roumaines sont forts depuis ces 30 dernières années. Comptant plus de 127 jumelages et 91 partenariats, la Roumanie occupe une place privilégiée dans les relations entre la France et les pays d'Europe centrale. Nous le devons aussi à une forte proximité culturelle entre nos deux pays. A l'occasion du centenaire de la Roumanie moderne et de la présidence roumaine du Conseil de l'UE, les CTF se sont davantage

mobilisées sur la mise en place des coopérations décentralisées dans le cadre de la « Saison France-Roumanie » avec le soutien financier du MEAE.

Concernant les derniers projets de coopération décentralisée recensés par l'Atlas français de la coopération décentralisée, on note un projet de protection de l'environnement entre les Réserves de Biosphère de Camargue (classée Unesco) et du Danube (2016), et plusieurs coopérations décentralisées plaçant les jeunes français et roumains au centre comme le projet d'échanges de jeunes entre le département de l'Aveyron et Tulcea associant sport et citoyenneté européenne (2020).

#### **Pologne :**

L'Association des villes polonaises (Związek Miast Polskich), l'Association des villes ukrainiennes (AUC) et l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ont signé une déclaration d'intention de coopération décentralisée franco-polono-ukrainienne visant à renforcer leur coopération et à favoriser l'émergence de partenariats régionaux entre collectivités locales des trois pays, afin d'échanger savoir-faire et bonnes pratiques.

Les derniers projets de coopération décentralisée recensés nous font part de 2 projets en lien avec l'automobile, celui de Clermont-Ferrand sur son Réseau international des Villes Michelin (2020) et celui de la Région Île-de-France sur les mobilités d'apprentis des métiers de l'automobile. Un projet multi-acteurs entre Saint-Etienne et Katowice a aidé cette dernière à poursuivre sa reconversion industrielle en augmentant l'attractivité de son territoire vis-à-vis des entreprises (2019).

#### **Slovaquie :**

La coopération décentralisée entre la France et la Slovaquie est peu active. L'Atlas de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) recense 19 partenariats entre la France et la Slovaquie, la plupart étant nés au cours des années 2000 sur la culture ou la sensibilisation au fonctionnement des fonds européens. Certains projets sont tripartites, avec des collectivités tchèques, sur demande des collectivités slovaques concernées. Cependant, la plupart de ces projets sont en sommeil, sauf l'implication de la Région Grand Est avec Bratislava sur la mobilisation des fonds européens du Plan de relance.

La coopération décentralisée avec la Slovaquie reste très faible. Elle a été active dans les années 2000 à 2010, surtout sur des thématiques européennes, mais semble en suspens depuis.

#### **Russie :**

44 partenariats de coopérations décentralisées franco-russe sont recensés ainsi que 24 jumelages, la plupart d'entre eux célébrant une certaine longévité (20 à 30 ans de relations).

Dernièrement, l'Année croisée franco-russe de la coopération décentralisée (2021-2022) structurait et formait la dernière actualité de la coopération décentralisée franco-russe. Sa clôture officielle était attendue au courant de l'été 2022. La plupart des binômes de collectivités russes et françaises impliquées ont pu achever les projets déposés dans le cadre de cette année. Seules 7 collectivités françaises comptaient sur l'année 2022 pour réaliser leurs projets (Hérouville Saint-Clair, Sémur-en-Brionnais, Nancy, Bordeaux, Montpellier Méditerranée Métropole, Dijon et Besançon).

#### **Biélorussie :**

4 partenariats franco-biélorusses et 6 jumelages d'époque soviétique sont recensés, le dernier remontant à 2007 associant la Région Grand Est à Mozyr. La coopération décentralisée avec la Biélorussie reste très peu active depuis les années 1980. On notera l'implication de la ville de Clermont-Ferrand (échanges de jeunes en 2004, ou mobilisation de la ville de Gomel dans le cadre de son Réseau international des Villes Michelin (2020)).

#### **Ukraine :**

Une importante réforme de l'organisation territoriale ukrainienne en 2014, présentée comme une rupture importante vis-à-vis de l'héritage soviétique, a véritablement accru la décentralisation de l'Etat ukrainien. Lors de sa visite en France, les 4 et 6 février 2018, le ministre des affaires étrangères ukrainien, Pavlo Klimkin, avait rappelé l'intérêt de son pays de bénéficier de l'expertise française pour accompagner la réforme administrative territoriale. De la trentaine de jumelages, noués sous les auspices de l'association France-URSS, en ont persisté 18, recensés par

l'AFCCRE. Parmi ces jumelages existent notamment les suivants : Odessa/ Marseille, Brovary/ Fontenay-sous-Bois, Kiev/ Toulouse, Lougansk/ Saint-Etienne et Kharkov/ Lille. L'Atlas de la CNCD recense par ailleurs 21 partenariats et projets actifs entre collectivités territoriales françaises et ukrainiennes.

Pour la coopération décentralisée franco-ukrainienne, plutôt faible jusqu'ici, une fenêtre existe depuis plusieurs années avec la Pologne. Les collectivités de cette dernière peuvent être mises à profit pour tracer des triangulations avec les collectivités ukrainiennes. Depuis la guerre en Ukraine, cette triangulation peut prendre la forme de duo franco-polonais à destination des réfugiés ukrainiens.

## [Annexe 3 à la note au ministre : Présentation du FACECO visant à l'aide humanitaire en Ukraine](#)



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation  
pour l'action extérieure  
des collectivités territoriales**

**DGM/DAECT**

**Le 7 mars, 2022**

### **A/S : Présentation du FACECO visant à l'aide humanitaire en Ukraine**

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mis en place l'unique fonds d'urgence à disposition des collectivités territoriales : le **FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales), fonds de concours rattaché au programme budgétaire « solidarité avec les pays en développement » de la DGM et qui permet aux collectivités de contribuer à l'aide humanitaire via le Centre de crise et de soutien (CDCS).**

Le FACECO répond à une demande forte de solidarité émanant des collectivités territoriales et est plus facile d'utilisation que les dons en nature, compliqués d'un point de vue logistique et pas forcément pertinents. L'utilisation du FACECO est confiée à des experts dans l'aide humanitaire d'urgence. Les fonds sont utilisés avec pertinence et donnent une réponse adaptée à la crise par des opérateurs de terrain en communication avec le MEAE. Le FACECO s'engage à une forte traçabilité des fonds et informe les collectivités donatrices des actions menées.

Les avantages du FACECO sont nombreux :

- Traçabilité des fonds et des opérations
- Pertinence de l'emploi du fonds
- Permet une meilleure coordination des élans de solidarité des collectivités territoriales
- Permet une aide adaptée à la crise humanitaire

- Permet des actions sur le temps long.
- Evite une réponse disproportionnée et déstructurée des collectivités territoriales
- Plus pertinent sur l'aide à apporter sur le temps long.

Le MEAE met également en place l'unique outil donnant la possibilité aux entreprises d'exprimer leur solidarité. Il s'agit du **Fonds de Concours Entreprises**, permettant à l'Etat, en complément des actions déjà mises en œuvre, d'acheter tout type de matériel adapté à une aide d'urgence. Reprenant le même mode de fonctionnement du FACECO, le Fonds de concours entreprises est géré par des experts dans l'aide humanitaire d'urgence, est utilisé avec pertinence et assure les donateurs de la traçabilité de l'usage des fonds et les tient informés des actions menées.

## Liste des collectivités françaises labellisées EXPE-CT

# EXPE-CT

Programme de valorisation  
de l'expérience des collectivités territoriales



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'EUROPE ET DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Délégation pour l'action extérieure  
des collectivités territoriales

Paris, le 23 février 2022

**Liste des lauréats au label EXPE-CT,  
programme de valorisation de l'expertise des collectivités territoriales**

Thématiques	Spécialités	Collectivités ou associations d'élus
Agriculture / Développement rural	Filière Lait	Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
	Développement de la filière I I viniculture * *	I nterco Nouvelle Aquitaine

Aménagement du Territoire / Urbanisme / Transports	Développement d'une Ville-Port Dialogue et intégration citoyenne des ports	Association Internationale des Villes Portuaires (AIVP)
	Reconversion et requalification de tranches urbaines et industrielles (focus sites miniers)	Conseil Régional des Hauts de France
	Végétalisation des espaces urbains (parking)	Grande Synthe
	Structuration d'un système multimodal de transports publics (dont tramway)	Angers Loire Métropole
	Observation des territoires information géographique	Conseil Régional de la Réunion
	Création, fonctionnement et révision d'un Parc Naturel Régional (PNR)	Fédération des parcs naturels régionaux de France (FNPFR)
	Végétalisation de la ville et création d'espaces verts	Montreuil
	Patrimoine et cœur urbain	Grand Canors
	Patrimoine et urbanisme patrimonial	Sites et Cités remarquables de France (SCRF)
	Préservation, gestion et mise en valeur des sites patrimoniaux remarquables (sites naturels et culturels, paysages)	Réseau des Grands Sites de France (RGSF)
Attractivité économique	Approche partenariale et pluridisciplinaire au bénéfice des citoyens et du milieu économique	Toulouse

	Démarche multi—acteur de transition énergétique, économique et numérique : REV3	Conseil Régional des Hauts de France
	Attractivité économique par le tourisme	Lourdes
	Attractivité économique et inclusion sociale par le sport	Argentan
Eaux / Déchets / Energie	Cycle de l'eau	Communauté d'agglomération Le Cotentin
	Démarche multi-acteur de transition énergétique, économique et numérique : REV3	Conseil Régional des Hauts de France
	Gestion des déchets en milieu urbain	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
	Accès à l'eau potable	Toulouse
	Énergies nouvelles	Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
	Energies renouvelables, réseaux de chaleur	Le Havre Seine Métropole
Environnement / Climat / Biodiversité	Érosion côtière et gestion du littoral	Association nationale des élus du littoral (ANEL)
	Démoustication et lutte anti vectorielle	Conseil Départemental de Charente -Maritime

	Lutte contre le changement climatique	Conseil Régional Sud PACA
Europe /Transfrontalier	Coopération transfrontalière	Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)
	Ingénierie sur le montage de projets internationaux et européens	Conseil Régional des Hauts de France
	Appui à l'ingénierie financière européenne	Conseil Régional d'Occitanie
	Coopération transfrontalière multisectorielle (gouvernance, organisation, coopération)	Conseil Régional du Grand Est
Gouvernance / Décentralisation / Renforcement de capacités	Renforcement des capacités des agents et élus locaux, formation	Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
	Démocratie participative dans les espaces ruraux	Ardennes Thiéracne
	Accompagnement à la décentralisation (formation et renforcement des capacités)	Conseil Régional d'Occitanie
jeunesse / Genre	Engagement des jeunes citoyens	Conseil Régional Sud PACA
	Mise en place de dispositifs de prévention et de protection dans la lutte contre les violences faites aux femmes	Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
Numérique	Création numérique	Engnien-les-Bains
	Démarche multi-acteur de transition énergétique, économique et numérique : REV3	Conseil Régional des Hauts de France

Patrimoine / Culture	Patrimoine Vitrail et lumière	Chartres
	Culture et patrimoine	Conseil Régional Sud PACA
	Patrimoine et cœur urbain	Grand Canors
	Gestion du Patrimoine mondial	Nîmes
	Préservation, gestion et mise en valeur des sites patrimoniaux remarquables (sites naturels et culturels, paysages)	Réseau des Grands Sites de France (RGSF)
	Patrimoine et urbanisme patrimonial	Sites et Cités remarquables de France (SCRF)
	Valorisation du patrimoine culturel et développement territorial	Syndicat mixte de l'espace de restitution de la grotte Chauves
Prévention / Sécurité / Risques	Prévention du risque terroriste dans la gestion de l'organisation événementielle	Cannes
	Sécurité civile, gestion des incendies	Conseil Départemental de Loire-Atlantique
	Mise en place de dispositifs de prévention et de protection dans la lutte contre les violences faites aux femmes	Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
	Prévention des risques urbains et sécurité civile	Marseille
	Sécurité et police municipale	Nice
	Gestions des risques	Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
Santé	Santé	Toulouse
Sport	Attractivité économique et inclusion sociale par le sport	Argentan
Tourisme	Smart Tourisme	Issy-les-Moulineaux
	Attractivité économique par le tourisme	Lourdes

## Fiche projet

Nom de l'appel à projets

« Titre du projet »

Porteur du projet français / partenaire

### Gouvernance du projet :

Autres collectivité(s) locale(s) partenaire(s)	France : Nom de la collectivité, rôle dans le projet	Etranger : Nom de la collectivité, rôle dans le projet
--	---	---

Autre(s) partenaire(s)	France :	Etranger :
	Nom de l'organisme, statut, fonction dans le projet	Nom de l'organisme, statut, fonction dans le projet, Pays

**Informations principales :**

Thématique(s) et sous-thématique(s)	
Durée	
Objectifs	
Actions prévues	

**Evaluation :**

Critère Egalité femmes-hommes	[OUI/NON], à justifier
Critère Participation des entreprises ou associations locales	[OUI/NON], à justifier
Critère Innovation et viabilité	[OUI/NON], à justifier
Critère Synergie et complémentarité	[OUI/NON], à justifier
Critère Réciprocité	[OUI/NON], à justifier
Communication	Budget prévu ?
Suivi-évaluation	Budget prévu ?

**Informations budgétaires :**

Coût total du projet	[si pluriannuel total + par année]
Participation CTF(s)	[montant total numéraire + %age] [montant total valorisation + %age]
Participation collectivité(s) et partenaire étranger(s)	[montant total + %age]
Participation autre(s) partenaire(s) français	[montant total + %age]
Contribution cofinanceur étranger [pour AAP géographiques]	[montant total + %age]
Cofinancement MEAE demandé	[montant total + %age]

**Avis :**

Ambassade(s)	[favorable, réservé ou défavorable]
Préfecture(s)	[favorable, réservé ou défavorable]
Commentaires DAECT	[favorable, réservé ou défavorable]

## Bibliographie- Sitographie

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES, *Diplomatie et territoires, Pour une action extérieure démultipliée, 21 propositions pour un nouveau partenariat MAEDI/Collectivités territoriales*, La Documentation française, 2017, 219 p.

POUGNAUD Pierre, *Guide juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales*, La Documentation française, 2019, 144 p.

GROUPE INTERPARLEMENAIRE D'AMITIE FRANCE-ARMENIE, *Les enseignements de la coopération décentralisée en Arménie : l'exigence de durée et coordination des actions*, Les Documents de Travail du Sénat, septembre 2021, 105 p.

GROUPE INTERPARLEMENAIRE D'AMITIE FRANCE-ARMENIE, *Fédérer les initiatives, promouvoir la coopération décentralisée en Arménie, Conclusions de l'étude conduite par le groupe interparlementaire d'amitié France Arménie*, Les Documents de Travail du Sénat, septembre 2011, 141 p.

POUGNAUD Pierre, « Guide opérationnel de la coopération décentralisée » [en ligne], 2020, 128 p.